

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

OPROTECT

Les présentes conditions générales (ci-après les Conditions Générales) s'appliquent à votre visite et à votre utilisation de notre site internet www.OProtect.com (ci-après le Site Internet) ou de notre application mobile OProtect (ci-après l'Application Mobile) en France et à l'étranger. Elles ont pour objet de fixer les modalités et conditions d'utilisation de ce Site Internet et de l'Application (ci-après les Services ou l'Application OProtect) par les agents, les clients et les partenaires, ainsi que de définir les droits et obligations des Parties dans ce cadre. Vous devez impérativement accepter les présentes Conditions Générales pour pouvoir utiliser les Services. A défaut, vous ne pourrez pas accéder aux Services ni les utiliser.

Ces Services sont exploités actuellement par la société OPROTECT, SAS dont le siège social est situé au 13 Rue de Thorigny 75003 Paris immatriculée au RCS Paris sous le numéro 847 814 092 avec un capital de 4500 Euros

La société peut être contactée aux coordonnées suivantes

- Adresse postale : 13 Rue de Thorigny 75003 Paris
- Téléphone 01 77 47 71 01
- Adresse électronique : contact@oprotect.com

OPROTECT se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales.

OPROTECT s'engage à vous informer de cette modification. Vous devrez à nouveau les accepter. Si vous n'acceptez pas les nouvelles Conditions Générales, vous ne pourrez continuer à utiliser les Services de OPROTECT et vous en serez désinscrit.

Tout Utilisateur qui a recours aux Services postérieurement à l'entrée en vigueur des Conditions Générales modifiées est réputé avoir accepté ces modifications.

En outre, des dispositions supplémentaires concernant des événements particuliers, peuvent s'appliquer à nos Services.

Ces dispositions vous seront communiquées à l'avance et prévaudront sur les Conditions Générales en cas de conflit.

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CES CONDITIONS GENERALES AVANT DE VOUS INSCRIRE ET/OU D'UTILISER NOS SERVICES.

Article I Généralités et Définitions

OPROTECT (ci-après « La Plateforme » « le site » « OPROTECT ») fournit, par le biais du Site Internet (www.OProtect.com) et de l'Application Mobile téléchargée et installée par les utilisateurs sur leur smartphone, l'accès à une plateforme de mise en relation entre des clients (ci-après « les Clients ») et des agents de sécurité privée chargés de la prévention, la surveillance, le contrôle d'accès, le gardiennage, la sécurité et la protection sur le site du Client.

Ces agents de sécurité peuvent être, soit des partenaires de OPROTECT (ci-après « les Agents-Partenaires »), soit des agents de sécurité Indépendant et/ou Autoentrepreneurs.

OPROTECT est en collaboration avec de nombreuses personnes morales agréées en Sécurité Privée mettant à la disposition des Services de OPROTECT leurs agents de sécurité privée (ci-après « Les Partenaires »)

DEFINITION :

- OPROTECT ou la Plateforme ou Site désigne la plateforme de mise en relation via le site internet ou l'application mobile OProtect ou www.OProtect.com.
- Agent: Agent Partenaire ou Agent Autoentrepreneurs
- Client : Client inscrit sur les services de OPROTECT, personne physique ou personne morale et bénéficiaire des prestations de sécurité privée
- Partenaire : Personne morale agréée en Sécurité Privée conformément à la législation en vigueur en partenariat avec OPROTECT et mettant à la disposition de OPROTECT ses agents de sécurité privée.
- Agent-Partenaire : Agent de sécurité privée non salarié de OProtect mais salarié d'un des Partenaires de la société.

Ces derniers sont ci-après désignés ensemble les « Utilisateurs » ou les « Parties ».

La Plateforme met en relation des Partenaires, souhaitant proposer la fourniture de prestations de services de sécurité privée, et des Clients souhaitant bénéficier de ses services.

La Plateforme ne fournit aucune prestation de sécurité privée mais agit seulement en tant qu'intermédiaire dans la mise en relation entre les Clients et les Partenaires.

L'Utilisateur, à savoir le Partenaire et le Client, est lié par deux relations contractuelles. D'une part, l'Utilisateur a un contrat directement établi avec la Plateforme quant à son utilisation, via l'acceptation des CGU/CGV de la Plateforme. D'autre part, le Partenaire et le Client sont liés par un contrat de prestation de sécurité privée aux termes des présentes conditions générales, acceptées par ces derniers.

L'utilisation du site est subordonnée à l'acceptation par l'Utilisateur des présentes Conditions Générales de la Plateforme.

Une fois inscrits sur OPROTECT, les Clients peuvent formuler une demande de mission de sécurité privée à destination des Agents inscrits sur la Plateforme OProtect, et des Agents-Partenaires, en mentionnant les spécificités recherchées (types et nombre d'agents, l'uniforme et le matériel désiré etc.). Les Agents Salariés et Partenaires, dont le profil et la situation géographique correspondent au besoin du Client, peuvent visualiser et accepter directement la mission depuis le Site Internet ou l'Application. Le premier Agent Salarié ou Partenaire qui accepte la mission est réputé validé par le Client.

Article II Formation du contrat de prestation

Le contrat de prestation de sécurité privée est établi comme suit :

Le Client s'inscrit à la Plateforme en indiquant son nom, prénom, numéro de SIREN si nécessaire, son adresse ;

Le Client sélectionne sur la Plateforme la formule de sécurité privée qui lui convient (durée, date, type d'agent, matériel, lieu de la prestation, prix...), il renseigne le lieu, les instructions nécessaires puis clique sur le bouton « valider la demande ».

Une fois les informations renseignées, le Client est invité à vérifier le récapitulatif de la réservation. Il y renseigne par la suite ses informations bancaires: numéro de carte, date d'expiration (mm/aa) et cryptogramme ainsi que son code 3D Secure si nécessaire.

Une fois le paiement accepté par la plateforme de paiement Stripe, ou autre un message de confirmation de prise en compte est affiché directement sur l'Application ou le Site.

Le Client reçoit un mail de confirmation « le bon de commande » lui récapitulant les informations liées à la commande. En parallèle, la demande de réservation est transmise telle qu'elle à un ensemble de prestataires et d'agents proche de la zone de prestation.

Dans le cas où la Plateforme ne peut satisfaire une demande de réservation émise par le Client, la Plateforme en avertit le Client par courrier électronique et fait ses meilleurs efforts pour proposer aux Clients un agent de sécurité conforme à la demande.

Le client s'engage à accepter les conditions pu celle du partenaire ci celles ci sont particulières

Le Client doit s'acquitter du paiement de la prestation de services directement sur le site, au moyen de la plateforme Stripe ou autres systèmes de paiement .

Le paiement est ensuite transféré de la Plateforme au Partenaire et/ou OProtect. L'acceptation des présentes Conditions Générales emportent l'adhésion également des Conditions Générales d'Utilisation pour les Agents Partenaires, Partenaires, Agents Salariés, sur la politique de confidentialité et les conditions spécifiques de Stripe ou autres systèmes de paiement .

L'ensemble de ces éléments sont disponibles sur le site internet www.OProtect.com

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION POUR LES AGENTS

1. Inscription/Désinscription

1.1 Inscription et entretien

Les Services de OPROTECT sont accessibles exclusivement aux Agents personnes physiques majeures, ayant la pleine capacité juridique et disposant des diplômes et agréments/documents requis.

Pour utiliser les Services, l'Agent doit s'inscrire sur OPROTECT en fournissant l'ensemble des informations indiquées comme obligatoires, à savoir le nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail et numéro de carte professionnelle, CV Pièce d'identité valable.

La photo de profil est facultative ainsi que d'autres informations tel que leur profil linkedin ou leur profil facebook.

Toute fraude ou omission dans le dépôt des documents est susceptible d'engager la responsabilité civile de l'Agent et ce même s'ils ont été validés par la Plateforme.

L'accès aux offres de mission est conditionné par cette inscription. L'Agent doit déterminer un identifiant et un mot de passe lui permettant d'accéder à son profil. L'identifiant et le mot de passe sont personnels, confidentiels et inaccessibles. Ils ne doivent en aucun cas être communiqués à un tiers.

L'Agent reste responsable de toute l'activité qui se déroule sur son compte. L'Agent ne peut posséder qu'un seul compte. A défaut, il engage sa responsabilité propre et entière. Par le biais de deux codes envoyés simultanément au numéro de téléphone et à l'adresse e-mail renseignés par l'Agent, OPROTECT vérifie que ces informations sont fiables.

Toute inscription incomplète ne donne pas accès aux Services de OPROTECT.

Lors de l'inscription, les diplômes et les documents requis doivent être téléchargés et la zone d'intérêt des missions renseignée. Ces renseignements permettent à l'Agent de voir uniquement les missions correspondantes à ses attentes.

Une vérification simple de la véracité des diplômes et un entretien vidéo et / ou téléphonique (au choix de OProtect) de l'Agent sont effectués par OPROTECT avant leur validation définitive sur les Services de OPROTECT. L'Agent s'engage à fournir des informations exactes, sincères et à jour sur sa personne et son état civil.

L'Agent doit en outre vérifier régulièrement les données le concernant afin d'en conserver l'exactitude. OPROTECT peut, à tout moment, vérifier les informations personnelles fournies par l'Agent et se réserve le droit de mettre immédiatement un terme à l'utilisation des Services si l'Agent ne respecte pas l'une des règles énoncées ci-dessus.

OPROTECT rappelle aux Agents que la production de faux documents est pénalement sanctionnée (article 441-1 du Code pénal) et donne lieu à des sanctions sévères.

1.2 Désinscription

Les Services de OPROTECT sont souscrits pour une durée indéterminée. L'Agent peut demander à OPROTECT de le désinscrire des Services à tout moment par mail ou courrier à l'adresse suivante contact@oprotect.com ou OProtect 13 Rue de Thorigny 75003 Paris

2. Acceptation de la mission

L'Agent régulièrement inscrit peut ensuite accepter les offres de missions correspondantes à son profil et au secteur géographique qu'il a choisi.

Les offres de mission précisent obligatoirement la ville de la prestation, la durée, les horaires et les instructions (uniforme, matériel etc.). La durée de la prestation est de minimum 2 heures si l'agent l'accepte en signant son accord pour la mission.

L'Agent ou Partenaire qui accepte la mission est réputé validé par le Client.

L'Agent est tenu de respecter les dispositions de ce contrat et notamment les horaires.

L'Agent s'engage à respecter les limites légales liées à la législation sociale notamment sur la durée maximale du temps de travail sa seule et entière responsabilité notamment en cas de cumul d'emplois. L'agent s'engage à respecter la législation sociale en vigueur. Il est rappelé que OPROTECT n'est en aucun cas responsable des utilisations frauduleuses des comptes des Agents par un tiers, notamment de l'acceptation d'une mission ainsi que de la signature d'un contrat de travail. Il appartient à l'Agent de se déconnecter des Services après chaque utilisation afin d'éviter ces situations.

3. Annulation de la mission

L'Agent, après avoir accepté une mission, ne peut revenir dessus et est juridiquement tenu par le contrat de partenariat qu'il a signé. A défaut, il n'est pas payé et peut être exclu des Services de OProtect sans préavis et sans préjudices des éventuels dommages et intérêts, sauf cas de maladie ou de force majeure.

En cas de maladie ou d'empêchement grave ou justifié, l'Agent doit avertir la Plateforme le plus rapidement possible afin que OPROTECT puisse assurer un remplacement rapide par mail à admin@oprotect.com ou téléphone.

En tout état de cause, les Services de PROTECT ne permettent pas à l'Agent d'annuler une mission moins de 24 (vingt-quatre) heures avant sa réalisation.

Dans l'hypothèse où l'Agent ne respecte pas les présentes Conditions Générales il peut être exclu des Services de OPROTECT sans préavis et sans préjudices des éventuels dommages et intérêts.

En cas d'annulation de la mission par le Client, l'Agent concerné est averti instantanément par notification. OPROTECT n'est en aucun cas responsable de cette annulation.

Cette notification vaut accord de OProtect et de l'Agent pour une rupture anticipée du contrat.

Si l'agent souhaite contester cette rupture anticipée, il doit le faire savoir en envoyant un mail à admin@oprotect.com.

En tout état de cause, la société OPROTECT n'est pas l'employeur.

4. Réalisation de la mission

L'Agent qui accepte la mission se rend sur le lieu de travail et réalise celle-ci conformément aux indications et aux consignes du Client. L'Agent doit se présenter chez le Client à la date et à l'heure convenue ce qui constitue un point essentiel de la relation

5. Confirmation de la mission

Une fois la mission réalisée, l'Agent peut, à titre facultatif, prendre contact par mail pour confirmer sa présence à la mission et aviser OPROTECT de toute difficulté rencontrée. D'une part, l'Agent est noté sur 5 (cinq) par le Client après la réalisation de la mission.

6. Paiement de OProtect

Le Client paye en ligne via les services de Stripe et / ou tout autre service de son choix une fois la demande de mission finalisée.

OPROTECT envoie alors un bon de commande dématérialisé et une facture dématérialisée au Client au nom et pour le compte de OProtect.

L'argent versé par le Client est séquestré sur un compte tiers chez Stripe et/ou tout autre service de son choix qui reverse l'argent dû à OProtect.

OPROTECT prélèvera une commission de 12% sur le Chiffre d'Affaire HT réalisé par OProtect en contrepartie de la mise à disposition et de l'utilisation des services de la Plateforme et notamment de l'accès à son espace admin partenaire. Cette commission peut faire l'objet d'une modification d'un commun accord.

En conséquence, OPROTECT enverra une facture dématérialisée distincte au client et à la société de sécurité pour le montant de la commission prise par OProtect

En acceptant les présentes Conditions Générales, OProtect s'engage expressément à remplir ses obligations contractuelles envers le Client et la société de sécurité. L'absence de signature des bons de commande dématérialisés et des factures dématérialisées par le Partenaire n'excluent en rien sa responsabilité.

L'acceptation des Conditions Générales vaut acceptation pleine et entière de la prestation et de ses conséquences et des bons de commandes subséquents.

8. Obligations des Agents

8.1 Carte professionnelle

En application du décret n° 2009-137 du 9 février 2009 modifié, les Agents exerçant une activité de surveillance et gardiennage doivent être titulaires d'une carte professionnelle délivrée par les services compétents du CNAPS.

L'Agent qui accepte les Conditions Générales déclare sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation non amnistiée et n'être l'objet d'aucune poursuite ou information pénale en cours et s'engage à renouveler cette déclaration au 31 décembre de chaque année. L'Agent doit renouveler sa carte professionnelle avant son expiration et effectuer toutes les démarches nécessaires notamment sur la plateforme.

L'Agent, qui se voit retirer sa carte professionnelle en cours d'activité ou dont la carte professionnelle n'est pas renouvelée, ne peut être maintenu sur les Services de OPROTECT. L'Agent cynophile doit justifier d'une carte professionnelle spécifique d'agent cynophile et fournir les documents obligatoires, à défaut l'Agent ne peut exercer d'activité d'agent cynophile comme prévu par la loi. Idem pour les autres activités spécifiques (SSIAP..).

8.2 Confidentialité Devoir de réserve

L'Agent s'engage à respecter scrupuleusement les présentes Conditions Générales et à ne pas révéler toute information confidentielle concernant notamment les activités, le personnel, les installations, les plannings de surveillance, le matériel se rapportant à la société ou son Client et auxquelles il a accès dans le cadre de ses fonctions. Cette obligation de confidentialité se prolonge après la cessation de son contrat de travail généré, quelle qu'en soit la cause. L'Agent s'engage pendant ses missions à observer toutes les instructions

et consignes générales ou/et particulières de travail qui lui sont données, à respecter les devoirs de réserve et de discrétion qui lui incombent, à ne divulguer de façon interne ou externe aucun document ou renseignement concernant tout ce qui touche de près ou de loin OPROTECT

8.3 Obligations générales

L'Agent s'engage à sauvegarder la réputation et l'image de OProtect, et la satisfaction du Client. L'exécution des fonctions doit s'effectuer dans le strict respect des obligations ci-dessous mentionnées :

- Être sobre, propre
- Ne consommer aucun alcool pendant ses vacances,
- Maintenir en parfait état de propreté le poste de garde,
- Appliquer et respecter à la lettre les consignes et directives qui lui ont été donné,

L'Agent s'engage également à respecter toutes les consignes de sécurité qui sont définies par le Client (consignes complémentaires de sécurité) :

- Respecter les plans de préventions propres aux sites sur lequel l'Agent est affecté,
- Prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail
- Respecter strictement le code de déontologie de la profession figurant au Titre III Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure Partie réglementaire,
- Respecter strictement la réglementation juridique concernant le cumul d'emplois et la durée du temps de travail, porter de façon apparente les deux signes distinctifs de l'uniforme de OProtect,

9. Comportements interdits

L'Agent s'interdit les comportements suivants

Rentrer en contact et/ou réaliser des missions des Clients inscrits sur OPROTECT autrement que par l'intermédiaire des Services ;

Copier et/ou détourner à ses fins ou à celles de tiers le concept, les technologies ou tout autre élément des Services de OPROTECT;

Réaliser toutes intrusions ou tentatives d'intrusions dans les Services Utiliser le Site Internet et l'Application mobile pour toute pratique détournant les Services à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus ;

Tenter ou faire interrompre, ralentir, empêcher la continuité des Services ;

Monnayer, vendre ou concéder tout ou partie de l'accès aux services ainsi qu'aux informations qui y sont hébergées ;

Tout manquement aux présentes Conditions Générales.

10. Responsabilité de OProtect et de l'Agent

Si l'Agent ne respecte pas ses obligations contractuelles et les présentes Conditions Générales, il engage sa responsabilité vis-à-vis de la Plateforme

11. Responsabilité de la Plateforme OPROTECT

La prestation de sécurité privée résultant exclusivement de l'accord intervenu entre l'Agent et le Client demandeur de sécurité, ces derniers agissent sous leur seule et entière responsabilité.

La Plateforme ne pourra en aucun cas, et pour quelque cause que ce soit, être tenue responsable dans ce qui relève de la réalisation du contrat de prestation de services de sécurité entre l'agent et le Client.

Cela concerne notamment un manquement de l'Agent ou du Client au moment de l'établissement du contrat qui les lie, ou un manquement lors de son exécution.

A ce titre, l'exécution du contrat de prestations de services proposé par OProtect est accepté par le Client ne saurait entraîner de responsabilité imputable à la Plateforme, sur quelque fondement que ce soit, le service proposé par la Plateforme étant un service d'intermédiation et ou d'assistance à l'établissement des contrats de travail.

La responsabilité de la Plateforme ne peut notamment pas être engagée en raison d'un sinistre qui serait survenu pour des raisons telles que :

- La communication par OProtect d'informations erronées ou insuffisantes le concernant ou concernant l'exécution du contrat conclu avec le Client et ses modalités,
- L'annulation ou le changement de la prestation de service par OProtect ou le Client,
- Le comportement frauduleux ou la faute de OProtect ou du Client avant, pendant, ou après la prestation de service de sécurité privée.

En particulier, aucune forme de responsabilité ne pourra être retenue à l'égard de la Plateforme en cas d'utilisation frauduleuse d'instruments de paiement par le Client. Dans ce cas, aucune garantie de paiement de OProtect n'est assurée par la Plateforme OProtect, à l'entière responsabilité des démarches et de l'obtention des autorisations nécessaires en vue d'exercer son activité en qualité de société de sécurité privée. Ce dernier doit être en mesure de pouvoir justifier de ces éléments auprès de la Plateforme et auprès du Client.

La Plateforme s'efforce d'assurer la disponibilité du site et du service 24 heures sur 24, et 7 jours sur 7. Cependant, il peut arriver que l'accès au Site ou au service soit interrompu dans le cadre d'opérations de maintenance, de mises à niveau matérielle ou logicielle, de réparations d'urgence du site, ou par suite de circonstances indépendantes de la volonté de la Plateforme.

La Plateforme s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables pour limiter ces perturbations, pour autant qu'elles lui soient imputables. Les Utilisateurs reconnaissent et acceptent que la Plateforme n'assume envers eux aucune responsabilité pour toute indisponibilité, suspension ou interruption du site ou du service et ne peut être tenue responsable des préjudices directs et indirects de toute nature résultant de ce fait. Dans tous les cas, et sans préjudice de ce qui vient d'être exposé ci-dessus et dans les autres clauses concernant l'absence de responsabilité de la Plateforme, toute cause de responsabilité qui pourrait être retenue à l'encontre de la Plateforme ne pourra donner lieu qu'au versement de dommages et intérêts dans la limite de son attestation d'assurance Responsabilité professionnelle disponible sur le site internet www.OProtect.com.

12. Droit à l'image

L'Agent peut être photographié, enregistré et/ou filmé à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ce qu'il accepte.

Par la signature de ces Conditions Générales, l'Agent autorise et donne son accord à OPROTECT pour utiliser pour elle-même ou pour toute autre personne physique ou morale qu'il aura autorisé, sans contrepartie financière spécifique, ces éventuelles prises de vue ou enregistrements sur tout support écrit et audiovisuel, connu et inconnu en France sauf s'il exprime son souhait d'en être retiré avant par LRAR adressé au siège.

13. Actualisation et maintenance des Services

OPROTECT s'engage à assurer l'actualisation et la maintenance du Site Internet, de l'Application et de leurs contenus, mais ne garantit pas que les Services soient exempts d'erreurs, de défauts, de logiciels malveillants ou de virus.

OPROTECT n'est pas responsable d'éventuels dommages découlant de l'utilisation ou de l'incapacité à utiliser ses services, y compris des dommages causés par des logiciels malveillants, des virus ou par une

quelconque inexactitude ou omission d'informations, du Site Interne et ou de l'Application, sauf si les dommages dé coulent d'un acte délibéré ou d'une grave négligence de la part de OPROTECT.

Par ailleurs, OPROTECT n'est pas responsable des dommages découlant de l'utilisation des Services, des moyens électroniques de communication avec les Services, notamment les dommages découlant d'un échec ou d'un retard de transmission de communications électroniques, d'une interception ou d'une manipulation de communications électroniques par des tiers ou par des programmes informatiques utilisés pour des communications électroniques et la transmission de virus.

OPROTECT décline toute responsabilité si votre téléphone portable n'est pas compatible ou si vous installez une version inadéquate de l'application. Il vous appartient d'effectuer des mises à jour régulières de l'application afin d'assurer son actualisation et son bon fonctionnement.

14. Politique de lutte contre les discriminations

OPROTECT ne tolère aucune discrimination portant sur le genre, la race, la religion, l'origine nationale, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, le statut marital, ou toute autre caractéristique protégée par la loi ou la Constitution.

Toute discrimination opérée par un Agent Salarié ou Partenaire, par un Partenaire ou par un Client, l'expose à des sanctions et conduit notamment à son exclusion des Services de OPROTECT.

15. Propriété intellectuelle

Les systèmes, logiciels, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, vidéos, musiques, logos, marques, brevets etc.) exploités par OPROTECT au sein du Site Internet ou/et de l'Application mobile sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur.

Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de OPROTECT, sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

Tous les éléments du Site Internet et/ou de l'Application OPROTECT sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de la société OPROTECT. Nul n'est autorisé à reproduire, représenter, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du Site et/ou de l'Application mobile qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit expresse de OPROTECT.

La marque OPROTECT est une marque déposée dans l'Union Européenne et dans d'autres pays étrangers. Son utilisation sans autorisation est formellement interdite.

16. Collecte des données

OPROTECT se réserve le droit de collecter les informations nominatives et les données personnelles vous concernant. Elles sont nécessaires à la gestion des missions ainsi qu'à l'amélioration des Services et des informations que nous vous adressons. Elles peuvent aussi être transmises aux sociétés qui contribuent, chargées de l'exécution des Services et au paiement, ainsi qu'à toutes les filiales de la société. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations nominatives et aux données personnelles vous concernant, en envoyant un e-mail à l'adresse suivante contact@oprotrct ou un courrier à l'adresse suivante OPROTECT- 13 Rue de Thorigny 75003 Paris.

En acceptant ces Conditions Générales, vous acceptez et vous vous engagez à respecter notre politique de confidentialité.

En tout état de cause, OPROTECT pratique une politique de protection des données personnelles décrite dans le document intitulé Protection des données à caractère personnel visible sur le Site Internet et l'Application mobile.

Les données collectées sont destinées à l'usage de la Plateforme. Elles sont nécessaires au traitement et à la gestion du service proposé par la Plateforme à ses Utilisateurs mais peuvent être éventuellement revendus à des sociétés tierces ce que vous acceptez.

17. Droit applicable

L'interprétation et l'exécution des présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente, ainsi que tous les actes qui en sont la suite ou la conséquence, sont soumis au droit français. En cas de contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes Conditions Générales, seul le Tribunal de commerce de Marseille est compétent, même en cas de référé demande incidente, demande en garantie ou en cas de pluralité de défendeurs.

18. Entrée en vigueur

Les présentes Conditions Générales sont entrées en vigueur entre les Parties dès leur acceptation au moment des inscriptions respectives des Utilisateurs. En outre, en acceptant les présentes Conditions Générales, les Utilisateurs s'engagent expressément à remplir leurs obligations contractuelles et non contractuelles. L'acceptation des Conditions Générales vaut acceptation pleine et entière des prestations et de leurs conséquences.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET DE VENTE POUR LES CLIENTS

Les Clients donnent pouvoir à OPROTECT via l'acceptation de ces Conditions Générales pour les mettre en relation avec des agents de sécurité. Par le biais des Services OPROTECT, le Client est mis en relation soit avec des Agents Indépendants, Autoentrepreneur.

OPROTECT n'est en aucun cas responsable des agissements des agents. La Plateforme n'a en effet qu'un rôle de mise en relation, si bien que la relation contractuelle se situe entre le Client et le Partenaire. En cas de litige, le Client doit se retourner contre le Partenaire.

1. Inscription/ Désinscription

a) Inscription

Les Services de OPROTECT sont accessibles exclusivement aux Clients personnes physiques majeures, ayant la pleine capacité juridique, et aux Clients personnes morales agissant par l'intermédiaire d'une personne physique disposant de la capacité juridique pour contracter au nom et pour le compte de la personne morale. Pour utiliser les Services, le Client doit s'inscrire sur OPROTECT en fournissant l'ensemble des informations indiquées comme obligatoires à savoir le nom, prénom, adresse, téléphone, un e-mail et les coordonnées bancaires.

La photo de profil est facultative. La publication d'une mission sur OPROTECT est conditionnée par cette inscription.

Le Client doit déterminer un identifiant et un mot de passe lui permettant d'accéder à son profil. L'identifiant et le mot de passe sont personnels, confidentiels et inaccessibles. Ils ne doivent en aucun cas être communiqués à un tiers.

Le Client s'engage à utiliser personnellement ses Services et à ne permettre à aucun tiers de les utiliser à sa place ou pour son compte, sauf à en supporter l'entière responsabilité.

Le Client ne peut posséder qu'un seul compte

Par le biais de deux codes envoyés simultanément au numéro de téléphone et à l'adresse e-mail renseignés par le Client, la société vérifie que ces informations sont fiables.

Toute inscription incomplète ne donne pas accès aux Services de OPROTECT.

Le Client s'engage à fournir des informations exactes, sincères et à jour sur sa personne et son état civil. Le Client doit en outre vérifier régulièrement les données le concernant afin d'en conserver l'exactitude. OPROTECT peut, à tout moment, vérifier les informations personnelles fournies par le Client et se réserve le droit de mettre immédiatement un terme à l'utilisation des Services si le Client ne respecte pas l'une des règles énoncées ci-dessus.

Le Client ne peut utiliser les services de OPROTECT pour réaliser des missions contrevenant au Code de la Sécurité Intérieure ou présentant un danger avéré pour les Agents. A défaut il engage sa responsabilité pénale et civile.

b) Désinscription

Les Services sont souscrits pour une durée indéterminée. Le Client peut demander à OProtect de le désinscrire des Services à tout moment.

2. Mise en ligne de la mission

Le Client doit fournir au Partenaire, par l'intermédiaire de la Plateforme, toutes les informations nécessaires à la bonne exécution de la prestation.

Le Client est tenu de mettre en place tout le nécessaire afin de permettre l'exécution de la prestation à l'heure convenue. Cela comprend notamment les informations suffisantes pour que l'Agent Salarié ou Partenaire puisse se rendre sans difficulté sur le lieu de la prestation et la mise à disposition d'un point d'eau et des toilettes.

Le Client peut créer une nouvelle commande dans laquelle il renseigne :

- Le type et le nombre d'Agents désirés (notamment Agent de sécurité/ hôtesse de sécurité Agent corporate-luxe/ Agent SSIAP 1/ Agent SSIAP 2/ Maître-chien)
- L'uniforme et le matériel de l'Agent (notamment treillis/costume/géolocalisation/contrôleur de rondes/talkies walkie/oreillette Bluetooth)
- Le début et la fin de la mission, l'adresse ainsi que les horaires (La durée d'une mission ne peut être inférieure à 2 (deux) heures)
- Les informations complémentaires que le Client juge nécessaires au bon déroulement de la mission
- Le personnel de contact

Le Client a l'obligation d'avertir la Plateforme immédiatement dans le cas où l'Agent ne se présente pas au rendez-vous à la date et à l'heure fixée. Une fois la demande complétée, le Client doit valider et procéder au règlement du prix de la Mission, selon les modalités de paiement définies à l'article 7 suivant.

Les Agents concernés et sélectionnés automatiquement en fonction des critères renseignés par ces derniers, reçoivent une notification de la mission et peuvent l'accepter. Certains Clients peuvent bénéficier de comptes spécifiques avec des remises spécifiques. Les modalités de paiement peuvent également être adaptées.

3. Acceptation de la mission

Le Client reçoit une notification l'informant que son offre de mission a été pourvue et reçoit les informations nécessaires concernant l'agent.

L'Agent se rend sur le lieu de la mission et réalise celle-ci conformément aux indications et aux consignes du Client.

4. Annulation de la mission

Le Client peut annuler, sans frais, une mission déjà acceptée par un Agent, au plus tard 72 (soixante-douze) heures avant la date prévue pour sa réalisation.

Dans cette hypothèse, le prix de la mission ne sera pas dû par le Client et les sommes prélevées au Client lui sont remboursées.

En cas d'annulation entre 72 (soixante-douze) heures et 24 (vingt-quatre) heures avant le début de la mission, le Client se voit prélever 10% de la somme payée.

Enfin, en cas d'annulation dans les 24 (vingt-quatre) heures avant la mission, le Client se voit prélever 50% de la somme payée.

Il est précisé que le Client, lorsqu'il désire modifier une information concernant sa demande de mission, doit annuler ladite mission et refaire une nouvelle demande de mission. Un nouvel Agent doit accepter cette nouvelle mission.

En cas d'absence injustifiée de l'Agent-le jour de la mission, OPROTECT n'est en aucun cas responsable.

En cas d'annulation imputable au Partenaire, le Client est remboursé de la totalité de la somme qu'il a versée. Toutefois, en cas d'absence justifiée de l'Agent et lorsque cette société en a eu connaissance avant le début de la prestation, OPROTECT met tout en œuvre pour proposer au Client un nouvel agent pour la mission.

Ainsi la demande de mission est de nouveau publiée afin qu'un nouvel Agent puisse accepter la mission. OPROTECT ne fournit cependant au Client aucune garantie à cet égard. Il ne s'agit que d'une obligation de moyens.

Il est rappelé que les Agents ne peuvent annuler une mission acceptée, moins de 24 (vingt-quatre) heures avant sa réalisation sauf cas particuliers.

5. Réalisation de la mission

a. Généralités

L'Agent qui accepte la mission se rend sur le lieu de travail et réalise celle-ci conformément aux indications et aux consignes du Client. L'Agent doit se présenter chez le Client à la date et à l'heure convenue.

Les registres et matériel demeurent la propriété du Partenaire même s'ils sont entreposés chez le Client.

La désignation ou la mutation d'un Agent sur le poste est du seul ressort du Partenaire.

Ce personnel est soumis aux seules instructions du Partenaire ou de OProtect et de son personnel d'encadrement lequel dispose d'un droit d'accès au site du Client et ce à tout moment.

Le Client s'engage à signaler toute modification de consigne par écrit au Partenaire ou OProtect un délai raisonnable.

Les nouvelles consignes prendront effet 48 heures après accord du Partenaire par courrier signé par une personne habilitée.

Les changements de nature de prestation ou de la qualification du personnel feront l'objet d'une nouvelle commande.

Le Client ne peut demander à l'Agent des tâches autres que celles liées à son expertise professionnelle, notamment le transport ou la manipulation de fonds et valeurs, la conduite de véhicules, etc

Toute prestation exceptionnelle, nouvelle ou différente, doit faire l'objet d'une nouvelle commande.

Le Partenaire réalise ses prestations de surveillance humaine dans le cadre d'une obligation de moyens et s'engage à les exécuter conformément aux règles de l'art.

Cette obligation de moyens s'applique notamment au délai d'exécution spécifié lors de la commande, étant rappelé que les Agents sont astreints au Code de la route et aux aléas climatiques et administratifs (ex neige, pluies abondantes, etc..)

b. Gestion des clés

Si l'Agent est amené à conserver des clés d'accès appartenant au Client, une attestation de prise en charge sera signée conjointement. L'Agent s'engage à prendre soin des clés qui lui sont confiées, uniquement si cette procédure est respectée. En cas de perte, de disparition ou vol des clés confiées, l'Agent en avisera immédiatement le Client afin de lui permettre de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent.

Dans les relations avec les Clients professionnels, au cas où la responsabilité de l'Agent est établie, celui-ci supportera les conséquences pécuniaires résultant du remplacement à l'identique des moyens d'accès dans la limite de 500 € par an et par sinistre. En conséquence, le Client professionnel renonce à tout recours contre l'Agent, OProtect, le Partenaire et ses assureurs au-delà de ce montant.

6. Confirmation de la Mission

6.1 Fin de la mission

Une fois la mission réalisée, le Client peut, s'il le désire, prendre contact par mail pour faire part à OPROTECT de l'accomplissement de la mission par l'Agent et/ou de tout manquement, le cas échéant, de ce dernier dans l'accomplissement de la mission.

Le contrat sera considéré comme régulièrement et pleinement exécuté si le Client ne fait pas part de difficultés ou des réserves à émettre immédiatement après la réalisation de la prestation de sécurité et au plus tard 24 heures après l'achèvement de la prestation.

En cas de contestation, le Client devra en informer la Plateforme dans les 24 heures après la réalisation de la prestation afin de permettre au Partenaire d'y remédier dans un délai convenable par écrit à l'adresse contact@oprotect.com

6.2 Avis

Le Client peut attribuer une note de 0 (zéro) à 5 (cinq) à la prestation globale des Agents. La note est ainsi attribuée à l'ensemble des Agents de la mission et non séparément.

En cas d'insatisfaction dans la réalisation d'une mission, le Client peut donner une note en dessous de 3 (trois) à la prestation, et tous les Agents concernés peuvent se voir exclu des services de OPROTECT.

En effet, un Agent noté en dessous de 3 (trois) et cela même dès sa première mission par le biais de OPROTECT, peut se voir exclu des Services.

En outre, le Client est noté sur 5 (cinq) par les Agents ou Agents-Partenaires ayant réalisés la mission.

Le Client autorise la Plateforme à publier et communiquer sur le site son avis sur la prestation de services. Le Client fournit à la plateforme le libre usage de son avis, et ce, sans limite dans le temps ou géographique. La Plateforme est libre de disposer de cet avis, notamment dans ses processus d'évaluation de services, ou dans l'élaboration de statistiques d'utilisations. Ces évaluations et statistiques pourront être ensuite être diffusées à des tiers et/ou publiés.

Dans ce cadre, la Plateforme pourra vérifier toute forme d'autoévaluation, ou toute autre tentative de distorsion du processus d'évaluation. L'avis ne devra pas constituer un message à caractère diffamatoire, injurieux, délictueux, vulgaire, calomnieux, raciste, incitant à la discrimination, violent, ou pornographique, et plus généralement non conforme à la législation en vigueur.

La Plateforme se réserve le droit de ne pas publier, voir même de supprimer tout avis qui ne respecterait pas ses prescriptions. La Plateforme vérifie régulièrement les avis publiés. L'Utilisateur a un droit de rectification et d'opposition des données le concernant.

L'avis est publié à des fins spécifiques d'appréciation de la prestation de service fournie par le Partenaire inscrit sur la Plateforme qui a effectivement effectué la prestation.

7. Paiement de la mission par le Client

a) Prix de la mission

Le taux horaire de l'Agent est précisé, dès le départ, au moment de la sélection des types d'Agents par le Client.

Le Prix total de la mission est fixé en tenant comptes des éléments Suivants

- Du taux horaire de l'agent de la Demande
- Catégorie de l'agent
- La durée de la mission
- Le matériel demandé

Le Prix total de la mission est Indiqué au moment de la confirmation de la Demande de mission

b) Paiement de la mission

Lors de sa première mission, le client doit enregistrer ses coordonnées bancaires correspondantes au compte sur lequel sont débitées toutes les sommes dues dans le cadre des services de OPROTECT.

Après confirmation de la mission par le client, ce dernier paye la prestation. Le prélèvement se fait immédiatement.

Ces données bancaires sont perçues par le prestataire de paiement de la société, Stripe ou autres et sont conservées par lui de façon sécurisée pendant la durée de l'inscription du Client aux Services.

Lorsque l'Agent concerné par la mission est un Agent Salarié de OProtect le Client reçoit un bon de commande dématérialisé et une facture dématérialisée au nom de OProtect édité par la plateforme. En présence d'un Agent-Partenaire, OPROTECT envoie un bon de commande dématérialisé et une facture dématérialisée au Client au nom et pour le compte du Partenaire. L'argent prélevé au client est séquestré sur un compte tiers détenu par Stripe et/ou tout autre service de son choix et reversé au Partenaire. Il est rappelé que OPROTECT n'est en aucun cas responsable des utilisations frauduleuses des comptes des Clients par un tiers, notamment d'un paiement frauduleux effectué de par l'enregistrement automatique des données de la carte bancaire du Client. Il appartient au Client de se déconnecter des Services après chaque utilisation afin d'éviter ces situations. La Plateforme transmettra par mail une facture dématérialisée sous format PDF à l'adresse mail indiqué par le client.

8. Obligations du Client

Le Client s'engage à respecter les obligations suivantes :

Le Client s'engage, dans son usage des Services, à respecter les lois et règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public

Le Client s'engage à :

- Proposer des missions d'une durée minimale de 2 (deux) heures ;
- Ne pas annuler sans juste motif une mission déjà acceptée par un Agent ;
- Etre présent aux lieux, dates et heures convenus pour permettre à l'Agent de réaliser la mission ;
- Fournir à l'Agent toutes les informations et moyens utiles pour lui permettre de réaliser la mission.
- Le Client doit sauvegarder les informations accessibles dans son compte qu'il souhaite conserver. OPROTECT n'est en aucun cas responsable de perte éventuelle de ces informations.

Le Client s'engage à respecter les obligations du décret du 20.02.92 relatif à l'hygiène et à la sécurité, applicables aux travaux effectués dans un établissement par un Partenaire et la réglementation liée au Code de la Sécurité Intérieure dans l'utilisation de la plateforme.

9. Comportements interdits

Le Client s'interdit les comportements suivants :

- Rentrer en contact et/ou faire réaliser des missions des agents inscrits sur OPROTECT autrement que par l'intermédiaire des Services;
- Copier et/ou détourner à ses fins ou à celles de tiers le concept, les technologies ou tout autre élément des Services de OPROTECT ;
- Réaliser toutes intrusions ou tentatives d'intrusions dans les Services ;
- Utiliser le Site Internet et l'Application mobile pour toute pratique détournant les Services à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus ;
- Tenter ou Faire interrompre, ralentir, empêcher la continuité des Services Monnayer, vendre ou concéder tout ou partie de l'accès aux Services ainsi qu'aux informations qui y sont hébergées ;
- Tout manquement aux présentes Conditions Générales.

10. Responsabilité du Client

Lorsque le Client décide d'acheter une prestation de sécurité privée via la Plateforme ou le Site, cela implique qu'il se conforme aux Conditions Générales. Si le Client ne respecte pas les présentes Conditions Générales, il engage sa responsabilité.

Le Client s'engage à ne pas faire exécuter par les Agents des tâches non prévues dans sa demande de mission ou non conforme à la législation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le Client contrevient à cette obligation, seule sa responsabilité est engagée.

concernant les Agents-Partenaires, OPROTECT, simple plateforme de mise en relation, n'est en aucun cas responsable de ces derniers, des Partenaires ou des Clients.

Les Clients, les Agents sont responsables de toute difficultés intervenante entre eux. En cas de litige, le Client doit se retourner contre l'Agent.

11. Responsabilité de OProtect

La société OProtect ou le Partenaire assurera la responsabilité autre que pénale, qu'elle encourt de son propre fait, du fait de ses préposés et/ou matériels en cas de dommages causés aux tiers y compris au Client contractant, à ses préposés et/ou matériels.

Il est cependant convenu que les accords passés entre le Client et OProtect ou un Partenaire sont basés sur une obligation de moyen et non de résultat, notamment dans le cadre de la garantie légale. Ainsi OProtect ou un Partenaire n'est responsable vis-à-vis du Client que des seuls dommages et/ou préjudices ayant pour cause un non-respect flagrant et répété de ses obligations contractuelles énoncées au contrat ou au bon de commande.

Cette responsabilité est plafonnée aux montants des garanties souscrites par la société OProtect ou le Partenaire dans la mesure où ce plafonnement n'est pas contraire à des dispositions légales ou réglementaires. Il appartient au Client d'obtenir de ses assureurs une renonciation à recours contre la l'Agent au-delà des plafonds de garanties.

Le Client reconnaît que, si la responsabilité de OProtect ou le Partenaire est établie selon les règles de droit commun, elle ne saurait excéder la somme de vingt-cinq mille (25.000) Euros par bon de commande ou prestations ponctuelles et cinquante mille (50.000) euros par an par contrat et ce quels que soient la nature et le montant réel des dommages. OProtect ou le Partenaire ne garantit pas le Client notamment contre la survenance de vol, d'intrusion, de braquage ou de destruction de biens sur le site par un tiers.

Le Client dispose d'un délai de 48 heures à compter du fait générateur d'une éventuelle recherche en responsabilité de OProtect ou le Partenaire pour formuler par lettre recommandée avec avis de réception une réclamation, au-delà de ce délai la réclamation sera irrecevable et ne pourra pas faire l'objet d'une

indemnisation. Le Client reconnaît avoir été parfaitement informé sur la compréhension et l'appréciation des prestations envisagées, du fait de son devoir de conseil et compte tenu des éléments portés à sa connaissance (budget, CCA.), des éléments constitutifs de la prestation et des risques y afférents.

En conséquence, le Client reconnaît avoir été rempli de ces droits et des risques encourus et renonce à tout recours à ce titre à l'égard de OProtect ou le Partenaire Concernant les Agents Salariés de OProtect, cette société reste responsable envers les Clients des comportements et agissements de ses salariés et de toute difficulté intervenante entre les parties dans la limite énoncée ci-dessus.

12. Responsabilité de la Plateforme OPROTECT

La prestation de sécurité privée résultant exclusivement de l'accord intervenu entre le Partenaire et le Client, ces derniers agissent sous leur seule et entière responsabilité.

La Plateforme ne pourra en aucun cas, et pour quelque cause que ce soit, être tenue responsable dans ce qui relève de la réalisation du contrat de prestation de services de sécurité entre le Partenaire et le Client. Cela concerne notamment un manquement du Partenaire ou du Client au moment de l'établissement du contrat qui les lie, ou un manquement lors de son exécution.

A ce titre, l'exécution du contrat de prestations de services proposé par le Partenaire et accepté par le Client ne saurait entraîner de responsabilité imputable à la Plateforme, sur quelque fondement que ce soit, le service proposé par la Plateforme étant un service d'intermédiation. La plateforme a une obligation de moyens.

La responsabilité de la Plateforme ne peut notamment pas être engagée en raison d'un sinistre qui serait survenu pour des raisons telles que :

- la communication par le Partenaire d'informations erronées ou insuffisantes le concernant Ou concernant l'exécution du contrat conclu avec le Client et ses modalités,
- l'annulation ou le changement de la prestation de service par le Partenaire ou le Client,
- le comportement frauduleux ou la faute du Partenaire ou du Client avant, pendant, ou après la prestation de service de sécurité privée.

En particulier, aucune forme de responsabilité ne pourra être retenue à l'égard de la Plateforme en cas d'utilisation frauduleuse d'instruments de paiement par le Client. Dans ce cas, aucune garantie de paiement du Partenaire n'est assurée par la Plateforme. Le Partenaire a l'entière responsabilité des démarches et de l'obtention des autorisations nécessaires en vue d'exercer son activité en qualité de Partenaire. Ce dernier doit être en mesure de pouvoir justifier de ces éléments auprès de la Plateforme et auprès du Client.

La Plateforme s'efforce d'assurer la disponibilité du site et du service 24 heures sur 24, et 7 jours sur 7. Cependant, il peut arriver que l'accès au Site ou au service soit interrompu dans le cadre d'opérations de maintenance, de mises à niveau matérielle ou logicielle, de réparations d'urgence du site, ou par suite de circonstances indépendantes de la volonté de la Plateforme.

La Plateforme s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables pour limiter ces perturbations, pour autant qu'elles lui soient imputables. Les Utilisateurs reconnaissent et acceptent que la Plateforme n'assume envers eux aucune responsabilité pour toute indisponibilité, suspension ou interruption du site ou du service et ne peut être tenue responsable des préjudices directs et indirects de toute nature résultant de ce fait.

Dans tous les cas, et sans préjudice de ce qui vient d'être exposé ci-dessus et dans les autres clauses concernant l'absence de responsabilité de la Plateforme, toute cause de responsabilité de la Plateforme, toute cause de responsabilité qui pourrait être retenue à l'encontre de la Plateforme ne pourra donner lieu qu'au versement de dommages et intérêts dans la limite de son attestation d'assurance Responsabilité Professionnelle ce que le client accepte en toute connaissance de cause.

Le client est informé dans sa commande par de nombreuses alertes et atteste avoir été pleinement conseillé par la plateforme de cet état de fait.

13. Charte de bonne conduite concernant le Client

Lorsque le Client décide d'acheter une prestation de service de sécurité privée via le Site, cela implique qu'il accepte de se conformer aux Conditions Générales.

De même, le Client s'engage expressément à :

- Avertir la Plateforme immédiatement dans le cas où l'Agent ne se présente pas lors du rendez-vous à la date et heure fixée,
- Informer la Plateforme s'il considère que la prestation n'a pas été réalisée conformément à l'accord conclu avec l'Agent, et ce au plus tard dans les vingt-quatre (24) heures après l'achèvement de la prestation. La Plateforme fera alors ses meilleurs efforts pour apporter ce qui convienne au Client.

14. Exclusion du Client des Services

OPROTECT se réserve le droit d'exclure le Client des Services à tout moment en cas de non-respect par ce dernier des présentes Conditions Générales, par tout moyen écrit et utile et notamment par e-mail adressé au Client. L'exclusion prend effet immédiatement.

15. Transmission, cession

En cas de transfert de propriété d'actions, de fusion, absorption, scission, apports d'actifs, cession ou location de fonds de commerce, démembrement de propriété du Client professionnel, les liens contractuels subsistent, à charge pour les ayants droit d'exécuter toutes les obligations dont le Client est tenu vis-à-vis de OPROTECT.

16. Archivage

OPROTECT archive les bons de commandes dématérialisés et factures dématérialisées sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil. Les registres informatisés de OPROTECT sont considérés par toutes les Parties concernées comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les Parties.

17. Droit de rétractation (pour les Clients ayant la qualité de consommateurs)

Conformément à l'article L.121-21-8 du Code de la consommation, si le Client est une personne physique qui utilise les Services de OPROTECT en dehors de toute activité professionnelle et pour ses besoins privés, il est informé qu'il bénéficie d'un droit de rétractation d'un délai de 14 (quatorze) jours à compter de son inscription sur l'Application mobile et le Site Internet. Il peut exercer ce droit en s'adressant à OPROTECT aux coordonnées mentionnées dans le préambule des présentes Conditions Générales.

Toutefois, le Client renonce à son droit de rétractation dès lors qu'il passe sa première demande de mission.

18. Obligation et responsabilité de OPROTECT

La société s'engage à fournir les Services avec diligence et selon les règles de l'art, étant précisé qu'il pèse sur elle une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que les Parties reconnaissent et acceptent expressément. Sa responsabilité est exclusivement limitée à la fourniture des services selon les modalités décrites aux présentes, à l'exclusion de toute autre prestation.

Les Agents inscrits sur les Services de OPROTECT font l'objet d'une vérification de leurs agréments et d'un entretien préalable en vidéo OPROTECT s'engage ainsi à sélectionner des Agents qui réunissent à tout le

moins les critères suivants être titulaires d'un agrément délivré par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (carte professionnelle notamment) n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation à une peine correctionnelle ou criminelle inscrite au bulletin no2 du casier judiciaire.

Les vérifications et la responsabilité de OPROTECT se limitent exclusivement à ces éléments.

19. Exclusion et limite de responsabilité de OPROTECT

OPROTECT n'est en aucun cas responsable des utilisations frauduleuses des comptes des Utilisateurs par un tiers, notamment de la signature d'un contrat de travail ou d'un ordre de mission, d'un paiement etc. Il appartient aux Utilisateurs de se déconnecter des Services après chaque utilisation afin d'éviter ces situations.

Concernant les Agents-Partenaires, OPROTECT ne peut voir sa responsabilité engagée dans les situations suivantes :

- En cas d'annulation de la mission acceptée par ces Agents-Partenaires
- En cas d'absence de restitution de l'uniforme et du matériel du Partenaire par son agent
- En cas de difficultés intervenant entre les Clients, les Agents-Partenaires et les Partenaires

Le Partenaire est seul responsable de ses agents de sécurité inscrits sur OPROTECT pour tout manquement à leurs obligations contractuelles et non contractuelles.

En tout état de cause, OPROTECT, simple plateforme de mise en relation entre des Clients et des Agents de sécurité privé Partenaires, la Plateforme n'est en aucun cas responsable des agissements des Clients, des Agents-Partenaires et des Partenaires. Dans cette situation, le Client doit donc se retourner vers le Partenaire en cas de litige. Ses coordonnées sont indiquées dans le bon de commande et la facture dématérialisés adressés par OPROTECT au nom et pour le compte du Partenaire au Client.

OPROTECT n'est pas non plus responsable :

- de la qualité de la prestation réalisée par l'Agent-Partenaire
- de l'absence de l'Agent-Partenaire concerné sur le lieu de la mission
- ni de sa conformité à l'objet de la mission commandée.

Toutefois, il est rappelé que OProtect est responsable de ses Agents Salariés.

Par ailleurs, OPROTECT ne livre aucune garantie quant au fonctionnement des Services sans interruptions ou erreurs. En outre, OPROTECT n'est pas responsable des dommages indirects, corporels ou matériels, perte de données et autres se rapportant à l'utilisation des Services de l'impossibilité pour les Clients, Agents, Agents-Partenaires ou Partenaires d'avoir accès ou d'utiliser les Services de toute utilisation frauduleuse par un tiers du compte des Utilisateurs.

20. Actualisation et maintenance des Services

OPROTECT s'engage à assurer l'actualisation et la maintenance du Site Internet, de l'Application et de leurs contenus, mais ne garantit pas que les Services soient exempts d'erreurs, de défauts, de logiciels malveillants ou de virus.

OPROTECT n'est pas responsable d'éventuels dommages découlant de l'utilisation (ou de l'incapacité à utiliser) ses Services, y compris de dommages causés par des logiciels malveillants, des virus ou par une quelconque inexactitude ou omission d'informations, du Site Internet ou de l'Application, sauf si les dommages dé coulent d'un acte délibéré ou d'une grave négligence de la part de OPROTECT.

Par ailleurs, OPROTECT n'est pas responsable des dommages découlant de l'utilisation des Services, des moyens électroniques de communication avec les Services, notamment les dommages découlant d'un échec ou d'un retard de transmission de communications électroniques, d'une interception ou d'une manipulation de communications électroniques par des tiers ou par des programmes informatiques utilisés pour des communications électroniques et la transmission de virus.

OPROTECT décline toute responsabilité si votre téléphone portable n'est pas compatible ou si vous installez une version inadéquate de l'application.

Il vous appartient d'effectuer des mises à jour régulières de l'application afin d'assurer son actualisation et son bon fonctionnement.

21. Politique de lutte contre les discriminations

OPROTECT ne tolère aucune discrimination portant sur le genre, la race, la religion, l'origine nationale, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, le statut marital, ou toute autre caractéristique protégée par la loi ou la Constitution. Toute discrimination opérée par un Agent Salarié ou Partenaire, par un Partenaire ou par un Client les expose à des sanctions et conduit à l'exclusion de ces derniers des Services de OPROTECT.

22. Propriété intellectuelle

Les systèmes, logiciels, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, vidéos, musiques, logos, marques, brevets etc.) exploités par OPROTECT au sein du Site Internet ou/et de l'Application mobile sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur.

Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de OPROTECT, sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

Tous les éléments du Site Internet et/ou de l'Application OPROTECT sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de la société OPROTECT. Nul n'est autorisé à reproduire, représenter, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du Site et/ou de l'Application mobile qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit expresse de OPROTECT.

OPROTECT est une marque déposée dans l'Union Européenne et dans d'autres pays internationaux.

23. Collecte des données

OPROTECT se réserve le droit de collecter les informations nominatives et les données personnelles vous concernant. Elles sont nécessaires à la gestion des missions ainsi qu'à l'amélioration des Services et des informations que nous vous adressons. Elles peuvent aussi être transmises aux sociétés qui contribuent chargées de l'exécution des Services et au paiement ainsi qu'à toutes les filiales de la société. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations nominatives et aux données personnelles vous concernant, en envoyant un e-mail à l'adresse suivante admin@Oprotect.com ou un courrier à l'adresse suivante OPROTECT — 13 Rue de Thorigny 75003 PARIS Paris.

En acceptant ces Conditions Générales, vous acceptez et vous vous engagez à respecter notre politique de confidentialité.

En tout état de cause, OPROTECT pratique une politique de protection des données personnelles décrite dans le document intitulé « Protection des données à caractère personnel » visible sur le Site Internet et l'Application mobile.

Les données collectées sont destinées à l'usage de la Plateforme. Elles sont nécessaires au traitement et à la gestion du service proposé par la Plateforme à ses Utilisateurs.

24. Droit applicable

L'interprétation et l'exécution des présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente, ainsi que tous les actes qui en sont la suite ou la conséquence, sont soumis au droit français. En cas de contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes Conditions Générales, seul le Tribunal de commerce de Marseille est compétent, même en cas de référé, demande incidente, demande en garantie ou en cas de pluralité de défendeurs.

25. Entrée en vigueur

Les présentes Conditions Générales sont entrées en vigueur entre les Parties dès leur acceptation au moment des inscriptions respectives des Utilisateurs.

En outre, en acceptant les présentes Conditions Générales, les Utilisateurs s'engagent expressément à remplir leurs obligations contractuelles et non contractuelles.

L'acceptation des Conditions Générales vaut acceptation pleine et entière des prestations et de leurs conséquences.

CONTRAT CADRE DE SERVICES DE PAIEMENT EN MONNAIE ELECTRONIQUE

Veuillez lire attentivement les présentes Conditions Générales d'Utilisation de la Monnaie Electronique et les Conditions Tarifaires qui vous ont été communiquées sur le Site avant de les accepter. Vous êtes informés que la langue utilisée pour communiquer avec l'Emetteur est le français ou l'anglais.

8 Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation de Monnaie Electronique ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Emetteur fournit à l'Utilisateur un moyen de paiement exclusivement accepté par les Bénéficiaires dans le cadre de leurs relations établies par l'intermédiaire du Site.

Le moyen de paiement proposé doit être systématiquement prépayé par l'Utilisateur et ne fera l'objet d'aucune avance, crédit, ou escompte. Il repose sur la Monnaie électronique émise et gérée par l'Emetteur. L'Emetteur a mandaté le Distributeur, pour proposer aux clients du Site ce moyen de paiement, faciliter la conclusion des présentes et les accompagner tout au long de leurs relations avec l'Emetteur.

Les Conditions Générales et Particulières d'Utilisation de Monnaie Electronique constituent l'intégralité du Contrat-cadre conclu entre les Parties au titre de l'émission de l'utilisation et de la gestion de la Monnaie Electronique émise par l'Emetteur.

L'Utilisateur peut à tout moment et sans frais se procurer une copie de ces documents en se rendant sur le Site. Seul le Contrat-cadre fera foi entre les Parties en cas de litige.

9 Inscription de l'Utilisateur

9.1 Conditions nécessaires et préalables à l'inscription de l'Utilisateur

Toute personne physique âgée d'au moins 18 (dix-huit) ans, juridiquement capable, ainsi que toute personne morale, résidente ou immatriculée dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans un Etat partie à l'accord relatif à l'Espace Economique européen, peut transmettre une demande d'ouverture de Compte sous réserve qu'elle soit cliente du Site.

L'Utilisateur, personne physique, sera considéré comme agissant pour des besoins exclusivement non professionnels.

9.2 Procédure d'inscription et d'ouverture d'un Compte

Le client devra transmettre au Distributeur :

*ses nom, prénom, adresse mail, date de naissance et nationalité (pour les personnes physiques) ou

*sa dénomination, sa forme sociale, son capital, l'adresse de son siège social, la description de son activité, l'identité des associés et dirigeants sociaux, ainsi la liste des bénéficiaires effectifs tels que définis par la réglementation (pour les personnes morales), si ces informations ne sont pas déjà en possession du Distributeur.

Il est entièrement responsable du maintien de la confidentialité de son Identifiant. Il accepte de ne pas utiliser le compte, nom ou Identifiant d'un autre utilisateur à aucun moment, ni de divulguer son Identifiant à un tiers. Il accepte d'avertir immédiatement le Distributeur, dans le cas où il soupçonne une utilisation non autorisée de son Identifiant à l'adresse suivante : fraud@Stripe.com Il est seul responsable de toute utilisation de son Identifiant.

Après avoir pris connaissance du Contrat-cadre, le client devra l'accepter suivant les modalités prévues par le Site et fournir toutes les informations et justificatifs qui lui sont demandées par le Distributeur. En donnant son accord sur les termes du Contrat-cadre, le client accepte que le Distributeur transmette à l'Emetteur sa demande d'inscription en qualité d'Utilisateur et toutes les pièces justificatives reçues par lui.

L'Emetteur est le seul à pouvoir accepter l'inscription d'un client du Site en qualité d'Utilisateur et procéder à l'ouverture d'un Compte en son nom. Cet accord sera notifié à l'Utilisateur par le Distributeur par tout moyen suivant les modalités prévues sur le Site.

L'Emetteur pourra, sans motivation, ni droit à indemnité en faveur du client, refuser une demande d'inscription en qualité d'Utilisateur et d'ouverture d'un Compte.

Ce refus sera notifié au Client par le Distributeur par tout moyen suivant les modalités prévues sur le Site.

En outre, l'Emetteur se réserve le droit de demander à l'Utilisateur avant toute inscription et à tout moment pendant toute la durée du Contrat-cadre des informations et des données d'identification complémentaires aux fins de contrôle de son identité, ainsi que toutes pièces justificatives qu'il estimera utiles.

L'Utilisateur déclare au moment de la transmission de sa demande d'inscription au Distributeur et pendant toute la durée du Contrat-cadre:

- (a) qu'il est âgé d'au moins 18 (dix-huit) ans et juridiquement capable ;
- (b) qu'il agit pour son propre compte ,
- (c) que toutes les informations fournies lors de son inscription sont sincères, exactes et à jour.

9.3 Limites d'utilisation du Compte

Suivant la libre appréciation de l'Emetteur, un Utilisateur qui n'a pas transmis tous les documents requis ci-dessous pourra être expressément autorisé par l'Emetteur à utiliser son Compte pour l'acquisition de biens ou services dans la limite de 2 500 euros de Monnaie Electronique détenue par un Utilisateur au cours d'une même année civile, sous réserve que cette Monnaie Electronique n'ait fait l'objet de demande(s) de Remboursement supérieure(s) à 1000 euros par année civile.

A réception de l'ensemble des documents listés ci-dessous et sous réserve qu'ils soient jugés satisfaisants par l'Emetteur, l'Utilisateur pourra initier des Remboursements au-delà de 1000 euros par année civile et détenir un montant de Monnaie Electronique supérieur à 2500 euros par année civile. Ces Remboursements ne pourront être octroyés que si l'acquisition ou le Remboursement de Monnaie électronique est effectué en provenance ou à destination d'un compte ouvert au nom de l'Utilisateur auprès d'une personne mentionnée aux 10 à 60 de l'article L.561-2 du Code monétaire et financier établie dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ou dans un pays

tiers imposant des obligations équivalentes en termes de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Les documents requis pour tout Utilisateur personne physique conformément à ce qui précède sont les suivants :

- une copie d'un document officiel d'identité en cours de validité de l'Utilisateur (ex : carte d'identité, permis de conduire, et pour les nationaux de pays tiers à l'Union Européenne un passeport),
- et sur demande, un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Les documents requis pour tout Utilisateur personne morale conformément à ce qui précède sont les suivants :

- original ou copie d'un extrait du registre officiel datant de moins de trois mois constatant la dénomination, la forme juridique, l'adresse du siège social et l'identité des associés et dirigeants sociaux mentionnés aux 10 et 20 de l'article R.123-54 du Code de Commerce ou de leurs équivalents en droit étranger ;
 - une copie de statuts et des éventuelles décisions nommant le représentant légal certifiée conforme ;
 - copie de la carte d'identité ou du passeport du représentant légal et le cas échéant du bénéficiaire effectif.
- Il est expressément prévu que l'Emetteur se garde la possibilité de demander à tout moment des documents complémentaires concernant l'Utilisateur, le Bénéficiaire, le bénéficiaire effectif ou toute Opération de paiement ou Remboursement.

Le Bénéficiaire est réputé être le bénéficiaire effectif au sens de la réglementation. Le cas échéant, il s'engage à renseigner l'adresse mail, la date de naissance, la nationalité ainsi que l'adresse postale de la personne à qui le Bénéficiaire remettra les fonds.

10 Fonctionnement d'un Compte

10.1 Achat de Monnaie Electronique

L'acquisition de Monnaie Electronique peut être réalisée, par Carte (ou tout autre moyen accepté par l'Emetteur), en une ou plusieurs fois.

Lorsqu'il souhaite effectuer une telle opération, l'Utilisateur procède à son identification sur le Site en indiquant son User (adresse mail valide) et son mot de passe ou en se connectant par l'intermédiaire de son compte Facebook.

L'ordre de transfert de fonds est saisi sur une Page de paiement dédié à cet effet. Pour tout paiement, il pourra être demandé à l'Utilisateur de saisir un code à usage unique notifié sur son téléphone portable à destination de l'établissement émetteur de la Carte. Le cas échéant, il appartient à l'Emetteur de refuser tout paiement suivant sa libre appréciation et sans que cette décision ne puisse donner lieu à une quelconque indemnisation. L'opération de transfert de fonds est exécutée par l'établissement émetteur de la Carte. Toute contestation d'un tel transfert doit être notifiée audit établissement. L'Emetteur n'est pas habilité à annuler un tel transfert. Nonobstant ce qui précède, l'Utilisateur peut obtenir le Remboursement de la Monnaie électronique conformément à l'article 4.4.

L'inscription de la Monnaie électronique au nom de l'Utilisateur est conditionnée à la réception effective des fonds collectés moins les frais convenus dans les Conditions Tarifaires.

Dans l'hypothèse où le transfert des fonds est annulé par l'émetteur de la Carte à la suite d'une contestation, quel que soit le motif invoqué, l'Emetteur pourra dès réception de l'information suspendre ou annuler toute Opération de paiement, clôturer le Compte concerné, débiter à tout moment le Compte du montant de Monnaie Electronique correspondant aux fonds dont le transfert est annulé et procéder au recouvrement des sommes dues par l'Utilisateur par tout moyen.

10.2 Fonctionnement du compte

La Monnaie Electronique est stockée pour une durée indéterminée sur le Compte de l'Utilisateur par l'Emetteur dans les Conditions Tarifaires convenues.

Le Compte est crédité par l'acquisition de Monnaie électronique contre la remise de fonds ordonnée par l'Utilisateur directement auprès de l'Emetteur par Carte (ou tout autre moyen accepté par l'Emetteur) moins les frais correspondants tels que prévus par les Conditions Tarifaires. Ce Compte est débité sur l'Ordre de l'Utilisateur de Monnaie électronique du montant de l'Opération de paiement ou de Remboursement réalisé et des frais y afférents tels que prévus par les Conditions Tarifaires.

L'Emetteur est habilité à débiter à tout moment ce Compte du montant de Monnaie électronique correspondant aux frais dus et exigibles prévus dans les Conditions Tarifaires.

Le montant de Monnaie Electronique disponible sur le Compte est automatiquement ajusté en fonction des frais dus et exigibles par l'Utilisateur du Compte, des Ordres transmis (ou en cours de transmission) à l'Emetteur, des fonds reçus par l'Emetteur en contrepartie de l'acquisition de Monnaie Electronique sur le Compte et toute annulation portant sur l'une des opérations précitées en application des présentes.

10.3 Utilisation de la Monnaie Electronique en vue de réaliser une Opération de Paiement

Avant de transmettre un Ordre, l'Utilisateur devra s'assurer qu'il dispose d'un montant de Monnaie Electronique disponible suffisant pour couvrir le montant de l'Opération de paiement et les frais y afférents tels que convenus dans les Conditions Tarifaires.

Le cas échéant, il devra acquérir la Monnaie électronique suffisante conformément à l'article 4.1 avant que l'Ordre ne puisse être valablement transmis à l'Emetteur pour exécution. La Monnaie électronique ne peut être détenue par l'Utilisateur que sous réserve de la remise effective des fonds correspondant. La Monnaie électronique ne peut en aucun être émise à crédit. Ainsi, lorsque le montant de Monnaie électronique disponible à la date d'exécution de l'Ordre par l'Emetteur est inférieur au montant de l'Opération de Paiement (frais inclus), l'Ordre est automatiquement refusé par l'Emetteur. L'information portant sur ce refus est mise à la disposition de l'Utilisateur sur le Site. Ce refus pourra donner lieu à des frais complémentaires conformément aux Conditions Tarifaires.

Les modalités de transmission d'un Ordre par l'Utilisateur sont les suivantes :

Lorsqu'il souhaite effectuer une Opération de paiement, l'Utilisateur procède à son identification sur le Site en indiquant son Identifiant et son mot de passe ou en se connectant par l'intermédiaire de son compte Facebook. Il remplit le formulaire adéquat sur la Page de paiement et communique le cas échéant les pièces justificatives demandées par l'Emetteur. Le formulaire devra indiquer les éléments suivants : le montant de l'Opération de paiement, la devise qui ne peut être que la devise dans laquelle est libellée la Monnaie électronique, les éléments permettant d'identifier le Bénéficiaire, la date d'exécution de l'Ordre et toute autre information requise. L'Ordre de paiement devient irrévocable, lorsque l'Utilisateur clique sur l'onglet de validation du formulaire

L'Utilisateur reçoit alors un email de confirmation (« Date de réception »).

Dans certains cas, l'Utilisateur pourra remplir un formulaire unique contenant un ordre de transfert des fonds tel que prévu à l'article 4.1 et un Ordre permettant la réalisation d'une Opération de paiement conformément au paragraphe précédent. *Exécution de l'Ordre*

Le montant des Opérations de Paiement vient s'imputer sur la Monnaie Electronique disponible inscrite sur le Compte pour être créditée en faveur du Bénéficiaire suivant les instructions de l'Utilisateur. Ainsi, le Bénéficiaire pourra procéder à l'ouverture d'un Compte conformément à l'article 3.2 pour recevoir la Monnaie électronique s'il n'est pas déjà Utilisateur. Les fonds correspondant à la Monnaie électronique utilisée pourront le cas échéant être directement transférés sur un compte bancaire ou de paiement ouvert au nom du Bénéficiaire dès réception des coordonnées de ce compte par l'Emetteur. Le Bénéficiaire doit à cet effet fournir le numéro IBAN et le code SWIFT du compte bancaire ou de paiement dont il est titulaire ainsi que son adresse. Ce compte devra être ouvert par un établissement bancaire ou de paiement établi dans un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen.

Il est convenu entre les Parties que l'Opération de paiement sera exécutée au plus tard deux (2) Jours Ouvrés suivant la Date de réception si le Bénéficiaire dispose d'un Compte. Le cas échéant, la Date de réception

devra être reportée à l'ouverture du Compte ou au jour de la collecte par l'Emetteur des coordonnées du compte bancaire ou de paiement du Bénéficiaire destinataire des fonds.

Si la Date de réception n'est pas un Jour Ouvré, elle sera réputée être le Jour ouvré suivant pour tout Ordre passé après 12h.

10.4 Transmission et exécution d'un Ordre de Remboursement

Lorsqu'il souhaite transmettre un Ordre de Remboursement, l'Utilisateur procède à son identification sur le Site en indiquant son Identifiant et son mot de passe ou en se connectant par l'intermédiaire de son compte Facebook. Il remplit le formulaire adéquat sur la Page de paiement et communique le cas échéant les pièces justificatives demandées par l'Emetteur. Le formulaire devra indiquer les éléments suivants : le montant du Remboursement, la devise qui ne peut être que la devise dans laquelle est libellée la Monnaie électronique, la date d'exécution de l'Ordre et toute autre information requise. L'Ordre de paiement devient irrévocable, lorsque l'Utilisateur clique sur l'onglet de validation du formulaire. L'Utilisateur reçoit alors un email de confirmation (« Date de réception »). Le Remboursement interviendra par crédit de la Carte ayant servi à l'Utilisateur pour acquérir de la Monnaie électronique. Le cas échéant, il sera réalisé par transfert des fonds sur le compte bancaire ou de paiement du Bénéficiaire dont les coordonnées auront été notifiées à l'Emetteur (« Date de notification »). Il est convenu entre les Parties que le Remboursement sera exécuté au plus tard deux (2) Jours Ouvrés suivant la Date de réception ou de notification suivant le cas. Si la Date de réception n'est pas un Jour Ouvré, elle sera réputée être le Jour ouvré suivant pour tout Ordre passé après 12h.

10.5 Retrait d'un Ordre

Aucun Ordre ne peut être retiré par l'Utilisateur après la date à laquelle il est réputé irrévocable comme indiqué ci-dessus.

11 Opposition d'Identifiant contestation d'Opération et Reporting

11.1 Opposition d'Identifiant

L'Utilisateur doit informer le Distributeur de la perte ou du vol de son Identifiant, du détournement ou de toute utilisation non autorisée de celui-ci ou de ses données dès qu'il en a connaissance afin d'en demander le blocage. Cette déclaration doit être réalisée : par appel téléphonique au service client du Distributeur au numéro indiqué dans les Conditions Particulières ou directement par message électronique par l'intermédiaire du formulaire de contact accessible sur le Site.

L'Emetteur par l'intermédiaire du Distributeur exécutera immédiatement la demande de mise en opposition de l'Identifiant concerné. L'événement sera enregistré et horodaté. Un numéro d'opposition avec horodatage sera communiqué à l'Utilisateur. Une confirmation écrite de cette mise en opposition sera adressée par le Distributeur à l'Utilisateur concerné par message électronique. L'Emetteur prend en charge le dossier sur le plan administratif et conserve toutes les traces pendant 18 (dix-huit) mois. Sur demande écrite de l'Utilisateur et avant l'expiration de ce délai, l'Emetteur communiquera une copie de cette opposition.

Toute demande d'opposition doit être confirmée sans délai par l'Utilisateur concerné, par lettre signée de ce dernier, remise ou expédiée sous pli recommandé, ou email, à l'Emetteur à l'adresse postale en tête des présentes ou à l'adresse éventuellement indiquée dans les Conditions Particulières.

L'Emetteur et le Distributeur ne sauraient être tenus pour responsable des conséquences d'une opposition par télécopie ou courriel, qui n'émanerait pas de l'Utilisateur.

Une demande d'opposition est réputée faite à la date et à l'heure de réception effective de la demande par le Distributeur. En cas de vol ou d'utilisation frauduleuse de l'Identifiant, l'Emetteur est habilité à demander

par l'intermédiaire du Distributeur, un récépissé ou une copie du dépôt de plainte à l'Utilisateur qui s'engage à y répondre dans les plus brefs délais.

11.2 Contestation d'une Opération

Pour toute réclamation relative aux Opérations de paiement ou de Remboursement réalisées par l'Emetteur dans le cadre des présentes, l'Utilisateur est invité à s'adresser au service client du Distributeur ou à l'adresse indiquée à cet effet dans les Conditions Générales du Site.

Si un Ordre est exécuté par l'Emetteur avec des erreurs dues à une faute de ce dernier, l'Ordre est annulé et le Compte est rétabli dans la situation dans laquelle il se trouvait avant la réception de l'ordre de paiement. Par la suite, l'Ordre est représenté correctement.

L'Utilisateur qui souhaite contester une opération non autorisée par lui doit contacter par téléphone le service client Distributeur (coordonnées figurant sur le Site) dans les plus brefs délais suivant sa prise de connaissance de l'anomalie et au plus tard 13 mois suivant l'inscription en compte de l'opération. Ce délai est dehors de l'EEE (hors Saint Pierre et Miquelon et Mayotte) ou avec un Utilisateur agissant pour des besoins professionnels. Après validation de la légitimité de la demande, l'Emetteur procédera à l'annulation de l'Ordre et rétablira sous forme d'un crédit temporaire le Compte dans l'état dans lequel il était si l'opération contestée n'avait jamais été effectuée. Après enquête sur la validité de la contestation, l'Emetteur ajustera le Compte en conséquence et est autorisé à contrepasser toute écriture indûment réalisée.

En cas de perte ou de vol du dispositif de sécurité (Identifiant et mot de passe), les opérations non autorisées effectuées avant la notification de l'opposition sont à la charge de l'Utilisateur, dans la limite de 150 euros. Toutefois, la responsabilité de l'Emetteur n'est pas engagée en cas de faute de l'Utilisateur telle qu'un manquement volontaire ou constitutif d'une négligence grave à ses obligations, d'une transmission tardive de l'opposition ou de mauvaise foi. En cas de perte ou de vol de détournement du dispositif de sécurité personnalisé, les pertes résultant des Ordre passés avant l'opposition par l'Utilisateur sont supportées par l'Emetteur, sauf en cas de faute telle que définie ci-dessus. Les opérations réalisées après l'opposition sont supportées par l'Emetteur sauf en cas de fraude.

L'Utilisateur peut contester une opération autorisée dont le montant exact n'est pas défini ou celles dont le montant final n'est pas celui auquel il pouvait raisonnablement s'attendre compte tenu de son profil, de ses dépenses passées et des conditions du Contrat-cadre. Cette demande doit être transmise à l'Emetteur dans les 8 semaines suivant l'exécution de l'Ordre sur le Compte.

L'Emetteur est tenu de rembourser l'Utilisateur dans un délai de 10 jours ouvrables suivant la réception de la demande, si celle-ci s'avère justifiée compte tenu de la réglementation et si la demande comporte tous les éléments nécessaires à son examen par l'Emetteur. Celle-ci se réserve la possibilité de refuser un tel remboursement qui sera motivé et notifié à l'Utilisateur. Ce dernier s'engage à fournir tous les éléments nécessaires permettant de déterminer les circonstances de l'Opération de paiement. Les frais et cotisations résultant des Opérations concernées ne sont pas remboursés par l'Emetteur. Des frais indiqués dans les Conditions Particulières pourront être perçus en cas de contestation non justifiée d'une Opération.

11.3 Reporting

L'Utilisateur peut accéder à tout moment sur sa page personnelle accessible sur le Site au montant indicatif de Monnaie Electronique disponible sur son Compte.

L'Utilisateur dispose sur la page personnelle du Site d'un état des Opérations de paiement réalisées sur le Compte. L'Utilisateur est invité à prendre connaissance avec attention de la liste de ces Opérations.

L'Emetteur met à la disposition de l'Utilisateur sur demande écrite un relevé mensuel du Compte couvrant les 13 mois précédents.

12 Modification du Contrat

L'Emetteur se réserve le droit, à tout moment, de modifier les Conditions Générales d'Utilisation de Monnaie Electronique. Elles sont rendues accessibles par le Distributeur à tous les Utilisateurs sur le Site. Tout Utilisateur peut refuser les modifications proposées et doit notifier son refus au Service Client du Distributeur par lettre recommandée avec avis de réception 2 mois avant la date d'entrée en vigueur des modifications proposées (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse du siège social de l'Emetteur indiquée en première page.

A défaut d'avoir notifié son refus avant la date d'entrée en vigueur indiquée, ou, à défaut, avant un délai de 7 jours à compter de leur mise en ligne sur le Site, l'Utilisateur est réputé accepter les modifications proposées.

Les relations entre les Parties après la date d'entrée en vigueur seront alors régies par la nouvelle version des Conditions Générales d'Utilisation.

Il est par conséquent important que l'Utilisateur consulte ses emails et lise régulièrement les Conditions Générales d'Utilisation de Monnaie Electronique accessibles en ligne sur le Site à tout moment.

En cas de refus par l'Utilisateur, ce refus donnera lieu, sans frais, à la résiliation des Conditions Générales d'Utilisation de Monnaie Electronique, ainsi qu'au Remboursement des unités de Monnaie Electronique lui appartenant.

13 Sécurité

L'Emetteur s'engage à assurer ses prestations dans le respect des lois et règlements applicables et des règles de l'art. Notamment, l'Emetteur mettra tout en œuvre pour assurer la sécurité et la confidentialité des données des Utilisateurs, conformément à la réglementation en vigueur.

L'Emetteur se réserve le droit de suspendre temporairement l'accès au Compte en ligne pour des raisons techniques, de sécurité ou de maintenance sans que ces opérations n'ouvrent droit à une quelconque indemnité. Il s'engage à limiter ce type d'interruptions au strict nécessaire.

L'Emetteur ne saurait toutefois être tenu responsable à l'égard de l'Utilisateur des éventuelles erreurs, omissions, interruptions ou retards des opérations réalisées via le Site résultant d'un accès non autorisé à ce dernier. L'Emetteur ne saurait d'avantage être tenu responsable des vols, destructions ou communications non autorisées de données résultant d'un accès non autorisé au Site. En outre, l'Emetteur demeure étranger au lien de droit existant entre l'Utilisateur et le Bénéficiaire de l'Opération de Paiement. L'Emetteur ne saurait être tenu responsable des fautes, manquements ou négligence de l'Utilisateur ou du Bénéficiaire l'un envers l'autre.

Le Distributeur est seul responsable de la sécurité et de la confidentialité des données échangées dans le cadre de l'utilisation du Site conformément aux Conditions Générales du Site, l'Emetteur étant responsable de la sécurité et de la confidentialité des données qu'il échange avec l'Utilisateur dans le cadre des présentes au titre de la création et de la gestion de son Compte, ainsi que des Opérations de paiement associées au Compte.

14 Limitation de responsabilité de l'Emetteur

L'Emetteur n'intervient en aucune manière dans les relations juridiques et commerciales et les éventuels litiges intervenant entre le Bénéficiaire à l'Utilisateur. L'Emetteur n'exerce aucun contrôle sur la conformité, la sécurité, la licéité, les caractéristiques et le caractère approprié des produits objet d'une Opération de paiement. A cet égard, il appartient à l'Utilisateur de prendre toutes les informations utiles avant de procéder à l'achat d'un produit ou service, la collecte de fonds ou toute opération en toute connaissance de cause. Chaque opération réalisée par l'Utilisateur donne naissance à un contrat directement formé entre lui et le ou les Bénéficiaires auquel l'Emetteur est étranger. Ce dernier ne pourra en conséquence être tenu

responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution des obligations qui en résultent, ni des préjudices éventuels causés à l'Utilisateur à ce titre.

Nonobstant toute disposition contraire dans le présent Contrat, la responsabilité de l'Emetteur à l'égard d'un Utilisateur est limitée à la réparation des dommages directs tels que prévus par la réglementation.

15 Engagements de l'Utilisateur

L'Utilisateur garantit qu'aucun élément de son profil sur le Site ne porte atteinte aux droits de tiers ni n'est contraire à la loi, à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Il s'engage à ne pas :

- Exécuter le Contrat-cadre d'une manière illégale ou dans des conditions susceptibles d'endommager, de désactiver, de surcharger ou d'altérer le Site ,
- Usurper l'identité d'une autre personne ou entité, falsifier ou dissimuler son identité, son âge ou créer une fausse identité quelconque ;
- Diffuser des données ou informations personnelles relatives à un tiers, telles que des adresses postales, numéros de téléphone, adresses électroniques, numéros de cartes bancaires etc...

En cas de manquement à ses obligations par l'Utilisateur, l'Emetteur se réserve le droit de prendre toute mesure appropriée afin de faire cesser les agissements concernés. Il sera également en droit de suspendre et/ou bloquer son accès au Compte.

16 Durée et résiliation

Les Conditions Générales d'Utilisation sont conclues pour une durée indéterminée. Elles entrent en vigueur à compter de la réception par l'Utilisateur de l'email de confirmation de son inscription. L'Utilisateur peut à tout moment et moyennant le respect d'un préavis de 30 (trente) jours calendaires, procéder à la résiliation du Contrat-cadre. L'Emetteur peut à tout moment et moyennant le respect d'un préavis de 2 mois procéder à la résiliation du Contrat-Cadre.

Cette résiliation emporte résiliation de l'ensemble du Contrat-cadre et en conséquence fermeture du Compte.

Chaque Partie doit, pour ce faire, adresser sa notification de résiliation des présentes à l'autre Partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse postale et email indiqués dans les Conditions Particulières.

L'Utilisateur devra désigner dans le courrier de résiliation les coordonnées de son compte bancaire ou de paiement permettant à l'Emetteur de lui rembourser la Monnaie Electronique disponible. En l'absence d'indication, il appartient à l'Emetteur de suivre les instructions de Remboursement impliquant le remboursement par crédit de la Carte ayant servi à l'acquisition de la Monnaie Electronique. L'Emetteur est déchargé de toute obligation dès lors qu'il aura confirmé à l'Utilisateur le virement sur le compte indiqué ou le crédit sur sa Carte du montant de Monnaie Electronique.

En cas de manquements graves, fraude, ou impayés de la part de l'Utilisateur, l'Emetteur se réserve le droit de suspendre ou résilier les présentes par l'envoi d'un email accompagné d'une lettre recommandée avec avis de réception sans motif ni préavis.

En cas de nomination d'un successeur de l'Emetteur pour émettre la Monnaie Electronique distribuée sur le Site, il appartient au Distributeur de recueillir l'accord express et écrit de l'Utilisateur sur ce changement, sur le montant de Monnaie électronique disponible et d'indiquer à l'Emetteur les modalités de transfert des fonds correspondants à la Monnaie Electronique disponible.

Il est prévu que le Contrat-cadre sera automatiquement résilié en cas de circonstances nouvelles affectant la capacité d'une Partie à s'engager au titre des présentes.

17 Droit de rétractation

L'Utilisateur dispose d'un délai de 14 (quatorze) jours calendaires révolus pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motif ni supporter de pénalité. Ce délai de rétractation commence à courir à compter du jour de son inscription en tant qu'Utilisateur. L'Utilisateur doit notifier sa demande de rétractation dans le délai imparti au service client du Distributeur par téléphone ou par email et adresser un courrier de confirmation à l'adresse du service client du Distributeur au titre de l'exercice de son droit de rétractation, l'Utilisateur le Contrat-cadre sera résolu sans frais dans les conditions et sous les réserves prévues aux articles L .121-20- 8 et suivants du Code de la consommation.

Dans le cas, où l'Utilisateur aurait déjà bénéficié du service et qu'il serait détenteur de Monnaie Electronique à la date de rétractation, il devra indiquer au Distributeur les coordonnées de son compte bancaire permettant à l'Emetteur de rembourser à l'Utilisateur la Monnaie Electronique figurant au crédit de son Compte.

18 Règles de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

L'Emetteur est soumis à l'ensemble de la réglementation luxembourgeoise et française relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

En application des dispositions de droit français et luxembourgeois, relatifs à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes, l'Emetteur est tenu de s'informer auprès de tout Utilisateur pour toute opération ou relation d'affaires de l'origine, de l'objet et de la destination de l'opération ou de l'ouverture du Compte. Il doit, par ailleurs, réaliser toutes les diligences nécessaires à l'identification de l'Utilisateur et le cas échéant, du Bénéficiaire effectif du Compte et/ou des Opérations de paiement liées à celui-ci.

L'Utilisateur reconnaît que l'Emetteur peut mettre un terme ou reporter à tout moment l'usage d'un identifiant, l'accès à un Compte ou l'exécution d'une opération ou d'un Remboursement en l'absence d'élément suffisant sur son objet ou sa nature. Il est informé qu'une opération réalisée dans le cadre des présentes peut faire l'objet de l'exercice du droit à la communication de la cellule de renseignement financier nationale.

L'Utilisateur peut, conformément à la réglementation, accéder à toutes les informations ainsi communiquées sous réserve que ce droit d'accès ne remette pas en cause la finalité de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme lorsque ces données sont relatives au demandeur. Aucune poursuite et aucune action en responsabilité civile ne peut être intentée ni aucune sanction professionnelle prononcée contre l'Emetteur, ses dirigeants ou ses préposés qui ont fait de bonne foi les déclarations de soupçon auprès de leur autorité nationale.

19 Données à caractère personnel et secret professionnel

Les données personnelles de l'Utilisateur renseignées dans le cadre de l'ouverture de son Compte sont utilisées par l'Emetteur à des fins de gestion de son Compte, des Opérations de Paiement et Remboursements. L'Utilisateur accepte que les coordonnées et informations nominatives le concernant recueillies par l'Emetteur dans le cadre des présentes soient transmises aux prestataires opérationnels avec lesquelles celui-ci est en relation contractuelle aux seules fins d'exécution des Opérations de paiement et services sous réserve que ces tiers destinataires des données à caractère personnel soient soumis à une réglementation garantissant un niveau de protection suffisante tel que défini à l'article 561-7 II b du Code Monétaire et Financier. La liste des tiers destinataires des données de l'Utilisateur est accessible sur simple demande auprès du responsable de la conformité de l'Emetteur à l'adresse suivante : contact@leetchi-corp.com. Ces informations sont conservées par lui ou toute société mandatée à cet effet, dans les conditions légales et réglementaires.

L'Utilisateur sera informé préalablement à tout transfert de ses données personnelles en dehors de l'Union Européenne. En pareille hypothèse, l'Emetteur s'engage à respecter la réglementation en vigueur et à mettre en place toute mesure nécessaire afin de garantir la sécurité et la confidentialité des données ainsi transférées.

Certaines informations recueillies et détenues par l'Emetteur dans le cadre des présentes peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi n078-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Tout Utilisateur peut à tout moment obtenir une copie des informations le concernant sur simple demande adressée au correspondant clientèle de l'Emetteur à l'adresse suivante : contact@leetchi.com. Il peut solliciter à l'adresse en tête des présentes, une suppression ou une rectification de ces informations par écrit. Il peut à tout moment s'opposer à la réception de sollicitations commerciales, faire modifier ses coordonnées, s'opposer à leur communication en adressant une notification par courrier recommandé ou courriel suivie d'un accusé de réception à l'adresse du service client de l'Emetteur. L'Emetteur conservera les informations et données à caractère personnel pendant la durée maximum légale ou réglementaire applicable en fonction de la finalité de chacun des traitements de données.

Les conditions de collecte, de détention et d'accès des données à caractère personnel recueillies par le Distributeur et sous sa responsabilité au titre de l'accès au Site, sont régies aux termes des Conditions Générales du Site ainsi que de la charte de confidentialité accessible sur le Site.

20 Comptes inactifs

Tout Compte d'unité de Monnaie Electronique inactif pendant un délai de 12 mois, fera l'objet d'une notification par l'Emetteur par email d'inactivité suivie d'une relance un mois plus tard.

En l'absence de réponse ou d'utilisation de la Monnaie Electronique disponible dans ce délai ou en cas de décès de l'Utilisateur, l'Emetteur pourra clôturer le Compte et le maintenir à la seule fin de procéder au Remboursement de la Monnaie électronique. En cas de décès, la Monnaie électronique ne pourra être remboursé qu'aux ayant-droit de l'Utilisateur.

Le Compte ne pourra plus donner lieu à l'utilisation ultérieure de la Monnaie Electronique.

21 Force majeure

Les Parties ne seront pas tenues pour responsables, ou considérées comme ayant failli au titre des présentes, en cas de retard ou inexécution, lorsque leur cause est liée à un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence des tribunaux français.

22 Indépendance des stipulations contractuelles

Si l'une quelconque des stipulations des présentes est tenue pour nulle ou sans objet, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres stipulations.

Si une ou plusieurs stipulations des présentes deviennent caduques ou sont déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive rendue par une juridiction compétente, les autres stipulations conserveront leur force obligatoire et leur portée. Les stipulations déclarées nulles et non valides seront alors remplacées par les stipulations qui se rapprocheront le plus quant à leur sens et à leur portée des stipulations initialement convenues.

23 Protection des fonds

Les fonds de l'Utilisateur sont déposés à chaque fin de Jour Ouvré dans un compte ouvert auprès d'une Banque et sont cantonnés par celle-ci.

24 Incessibilité

Le Contrat-cadre ne peut faire l'objet d'une cession totale ou partielle par l'Utilisateur, à titre onéreux ou gratuit. Il est par suite interdit de céder à un tiers l'un quelconque des droits ou obligations qu'il tient des présentes. En cas de manquement à cette interdiction, outre la résiliation immédiate des présentes, sa responsabilité pourra être engagée par l'Emetteur.

25 Frais

Les services offerts dans le cadre des présentes sont facturés par le Distributeur en son nom et pour le compte de l'Emetteur conformément aux Conditions Tarifaires.

Les Frais pourront à l'initiative de l'Emetteur être réglés par compensation en Monnaie électronique disponible.

26 Protection des fonds collectés

Les fonds collectés sont protégés, dans les conditions prévues à l'article L. 613-30-1 du Code monétaire et financier, contre tout recours d'autres créanciers de l'Emetteur, y compris en cas de procédures d'exécution ou de procédure d'insolvabilité ouverte à l'encontre de l'établissement.

27 Convention de preuve

Toutes les données reprises de façon inaltérable, fiable, et sécurisée dans la base de données informatique de l'Emetteur relatives notamment aux ordres de paiement et confirmations reçues de l'Utilisateur, aux notifications envoyées, aux accès, Retrait, Remboursement feront foi entre les parties jusqu'à preuve du contraire.

28 Droit applicable et juridiction compétente

Sauf en cas d'application d'une loi d'ordre public (laquelle ne s'appliquera que dans les strictes limites de son objet), il est expressément stipulé que le Contrat-cadre est soumis à la loi française et que tout litige entre les Parties au titre de ce dernier sera soumis à la juridiction des tribunaux français compétents.

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS YOUSIGN

Concernant la signature électronique

I - CONDITIONS APPLICABLES A TOUTES LES PRESTATIONS YOUSIGN

Article 1. Définitions

Les mots écrits en gras dans le présent article (et repris dans le corps du texte avec la première lettre en majuscule) sont définis comme suit :

Archivage : désigne l'opération qui consiste à recueillir un Document Electronique versé par le Client à l'occasion de la prestation YOUSIGN dénommée Archivage, le conserver dans son format d'origine, en permettre la Consultation et la Restitution.

Archive : désigne un Document Electronique reçu par YOUSIGN.

Client : désigne l'entreprise qui souscrit un Contrat avec YOUSIGN.

Consultation : désigne les différentes possibilités offertes au Client afin de consulter ses Archives.

Contrat : désigne le présent Contrat et ses éventuels renouvellements.

Co-signature : désigne la possibilité offerte au Client de faire procéder à la Signature électronique de documents par des tiers Cosignataires parmi lesquels figure ou non l'Utilisateur.

Destruction : désigne le procédé technique par lequel tout ou partie des Archives du Client est rendu définitivement et logiquement inaccessible.

Dépôt : désigne l'opération consistant pour YOUSIGN à conserver et à restituer de manière intègre une Archive reçue du Client.

Écrit : désigne tout document sur support électronique sur lequel est apposée la Signature électronique.

Dossier de Preuves : désigne l'ensemble des éléments associés à la Signature électronique d'un document, conservés par YOUSIGN pendant 10 ans et produits en cas de conflit de preuve.

Identification : désigne la procédure par laquelle l'Utilisateur autorisé par le Client se fait connaître et s'identifie auprès de YOUSIGN.

Intégrité : désigne une propriété assurant que le Document Electronique n'a pas été modifié par YOUSIGN ou par un tiers.

Durée de Conservation : désigne la durée pendant laquelle YOUSIGN s'engage à conserver dans son système une Archive. La durée est, par défaut, fixée à 10 ans.

Restitution : désigne le processus par lequel le Client demande à YOUSIGN la Restitution d'une ou plusieurs Archives sur un support externe, notamment à l'issue des relations contractuelles.

Réversibilité : désigne le processus de Restitution de l'intégralité des Archives.

Signature électronique : désigne le procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'Écrit auquel elle s'attache.

Support : tout support électronique de données quelconque hébergeant ou traitant des données permettant d'accéder aux applications de Yousign.

Utilisateur : désigne une personne physique dûment habilitée par le Client à réaliser toute opération de Signature électronique ou d'Archivage au nom et pour le compte du Client.

Article 2. Champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les prestations réalisées par YOUSIGN auprès de ses Clients professionnels et concernent l'ensemble des produits commercialisés à partir de son site Internet : www.yousign.fr.

La validation de la commande de services par le Client vaut acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de prestations par celui-ci ; le Client déclare et reconnaît en avoir pris connaissance avant de s'engager, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, des clauses contenues dans ses propres conditions générales d'achat.

Article 3. Prestations

YOUSIGN met à la disposition du Client ses solutions de Signature, de Co-signature et d'Archivage électroniques ; cette mise à disposition est faite par accès à son site Internet.

Les spécificités de chacune des prestations ainsi que les modalités techniques d'utilisation des solutions sont définies sur le site Internet yousign.fr ainsi qu'aux chapitres II et III ci-dessous. YOUSIGN se réserve la possibilité de faire évoluer ses solutions informatiques en vue d'une amélioration constante de ses prestations.

Article 4. Politiques de certification

Les différentes politiques de certification mises en œuvre par YOUSIGN sont consultables sur le site yousign.fr. Elles contiennent l'ensemble des règles que respecte YOUSIGN en tant qu'autorité de certification.

Article 5. Commande

Pour utiliser les services YOUSIGN, le Client doit préalablement :

1. remplir le formulaire d'inscription et déclarer sur l'honneur que les informations qui y sont portées sont rigoureusement exactes,
2. adresser par voie électronique toute pièce, valide lors de la demande (extrait RCS ou Certificat d'Identification au Répertoire National des Entreprises et de leurs Établissements ou inscription au répertoire des métiers, ...), attestant de l'existence de l'entreprise et portant le numéro SIRET de celle-ci, ou, à défaut, une autre pièce attestant l'identification unique de l'entreprise ;
3. fournir un document officiel d'identité en cours de validité de l'Utilisateur comportant une photographie d'identité, notamment carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour,
4. Valider l'exactitude de son numéro de téléphone portable suite à l'envoi sur celui-ci d'un code SMS aléatoire.

Article 6. Identification

Le Client accède aux solutions YOUSIGN après avoir créé un mot de passe. Les identifiants sont uniques, personnels et strictement confidentiels. La combinaison du login et du mot de passe est strictement confidentielle. Le Client est seul responsable de son utilisation. Toute utilisation des identifiants est réputée de manière irréfutable constituer une utilisation de la solution YOUSIGN par le Client, ce que celui-ci déclare accepter expressément.

Article 7. Délai de mise en service

Le Client ne pourra accéder aux solutions commandées qu'une fois que les informations fournies par lui auront été vérifiées par YOUSIGN. L'Utilisateur en sera informé par mail. Le délai indicatif de traitement du dossier est de 48 heures hors samedi, dimanche et jours fériés.

Article 8. Durée

Sauf dispositions particulières, la durée du Contrat est d'un mois. Le Contrat se renouvelle ensuite par tacite reconduction par périodes successives d'un mois sauf si l'une des parties décide d'y mettre fin au moyen d'un écrit ou à partir de la procédure de désinscription prévue à cette fin sur le site.

Les prestations proposées par YOUSIGN sont fournies aux tarifs en vigueur lors de la commande tel que figurant sur le site yousign.fr. Des conditions tarifaires préférentielles ou promotionnelles peuvent être consenties, notamment en cas d'engagement ferme sur une durée d'un an, et/ou en fonction du volume de prestations souscrites. Les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle que figurant sur le site yousign.fr.

En cas de modification de son tarif, YOUSIGN en avisera préalablement le Client de telle sorte que celui-ci puisse décider du renouvellement ou non de son Contrat aux nouvelles conditions tarifaires. Aucun escompte n'est consenti par YOUSIGN.

Article 10. Conditions de paiement

Le prix de la prestation est payable mensuellement et d'avance au jour de la passation de la commande par le Client. Le paiement est opéré par voie de paiement sécurisé, par carte bancaire ou prélèvement sur compte bancaire. Le Client s'engage à autoriser le paiement des échéances mensuelles par prélèvement automatique ou paiement récurrent à partir de son compte bancaire. En cas de retard de paiement, il sera dû un intérêt de retard équivalant au taux d'intérêt légal majoré de cinq points.

Article 11. Obligations et responsabilité de YOUSIGN

YOUSIGN s'engage à mettre en œuvre les moyens humains et matériels appropriés pour réaliser ses prestations de manière à assurer la continuité d'accès au service.

YOUSIGN s'engage à préserver l'Intégrité et la confidentialité des données communiquées par le Client, que ce soit au cours de leur transmission ou pendant leur hébergement.

YOUSIGN précise être assurée au titre de sa responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurance notoirement connue et s'engage à fournir à première demande du Client une attestation en justifiant.

N'accédant pas au contenu de l'Ecrit signé ni à l'Archive, YOUSIGN ne peut en apprécier la nature et l'importance.

De convention expresse, le montant des dommages et intérêts résultant de la perte d'Intégrité définitive d'une ou plusieurs Preuve de l'Ecrit ou Archive, est forfaitairement fixé à une somme, par sinistre, représentant trois mensualités du Contrat souscrit pour l'Utilisateur concerné par la Preuve de l'Ecrit ou Archive non restituable ou corrompue.

Le Client reconnaît qu'une telle facturation n'est ni dérisoire ni excessive et constitue la juste réparation du préjudice subi par le Client. Le montant total des indemnités dû par YOUSIGN au titre de sa responsabilité contractuelle ne pourra être supérieur, tous sinistres confondus, aux trois derniers mois de facturation du Client.

Les parties conviennent que YOUSIGN ne pourra être tenue responsable, tant à l'égard du Client que des tiers, pour tous dommages indirects tels que les pertes d'exploitation, perte de clientèle, préjudice commercial, perte d'investissement, perte de données et/ou de fichiers, atteinte à l'image de marque ainsi que pour tout incident et/ ou indisponibilité qui pourrait survenir sur les réseaux de communication utilisés et les actions de tiers.

Article 12. Obligations et responsabilité du Client

Le Client veillera en particulier à préserver la confidentialité des identifiants de son ou ses Utilisateurs et des informations recueillies sur le téléphone de l'Utilisateur.

Le Client s'engage à notifier sans délai à **YOUSIGN** toute compromission des identifiants ainsi que des Supports utilisés par l'Utilisateur. Le Client s'engage à donner connaissance des présentes conditions d'utilisation des solutions YOUSIGN à chaque Utilisateur et à lui faire respecter les obligations qui lui incombent en tant qu'Utilisateur des solutions YOUSIGN.

Dans le cadre d'une Co-signature, le Client fait son affaire personnelle de l'identification des cosignataires et YOUSIGN décline toute responsabilité à cet égard. Le Client s'assure de la conformité et de l'intégrité des données relatives aux Utilisateurs qu'il fournit à YOUSIGN.

Le Client est informé de ce que la Signature ou l'Archivage constituent des traitements de données à caractère personnel au sens de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 n078-17 ; en conséquence, il fait son affaire personnelle de toutes les obligations légales, réglementaires, administratives ou déontologique pouvant régir son activité professionnelle à l'occasion de l'utilisation des solutions YOUSIGN. Sauf refus notifié par écrit, le Client est réputé accepter figurer parmi les références clients de YOUSIGN.

Article 13. Suspension des obligations

En cas de force majeure, les obligations des parties seront automatiquement suspendues dans les hypothèses d'événements indépendants de leur volonté expresse empêchant l'exécution normale du présent Contrat.

La partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

Cependant, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par mail.

Article 14. Résiliation pour manquement d'une partie à ses obligations

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de ses obligations au titre du présent Contrat, celui-ci pourra être résilié au gré de la partie lésée. Il est expressément entendu que cette résiliation aura lieu de plein droit, sans sommation, ni exécution de formalités.

Article 15. Propriété intellectuelle

Propriété de la solution YOUSIGN

YOUSIGN est et demeure titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ses solutions informatiques. Il est notamment formellement interdit au Client :

- de procéder à toute forme de reproduction ou de représentation du Progiciel ou de sa documentation, ou d'altérer ou masquer de quelque manière que ce soit les marques, signes distinctifs, mentions de copyright apposées sur les produits YOUSIGN
- d'intervenir sur le progiciel de quelque manière et pour quelque raison que ce soit, y compris pour en corriger les erreurs, la maintenance évolutive et corrective étant assurée par YOUSIGN ,
- de modifier ou chercher à contourner tout dispositif de protection du logiciel.

Propriété des données

Le Client reste propriétaire de l'ensemble des données et informations transmises, et de celles qui auront été traitées par YOUSIGN.

Article 16. - Informatique et libertés

Correspondant Informatique et Libertés

YOUSIGN a désigné un Correspondant Informatique et Libertés (CIL). Celui-ci assure sa mission auprès de YOUSIGN pour garantir la conformité à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée. La désignation du CIL emporte l'accomplissement des formalités déclaratives. Le CIL tient la liste de l'ensemble des traitements mis en œuvre par YOUSIGN sous forme de registre conformément à l'article 44 du décret n02005-1309 du 20 octobre 2005.

Gestion des données à caractère personnelles

Le Client est informé que l'exécution du contrat et des présentes conditions générales supposent la mise en œuvre par YOUSIGN de traitements de données à caractère personnel auquel le Client consent. YOUSIGN est le Responsable des traitements. Le Client est informé que la communication de ses données est obligatoire et nécessaire pour prendre en compte sa demande et l'exécution du Contrat souscrit auprès de YOUSIGN.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression aux données le concernant ainsi qu'un droit d'opposition auprès du CIL de YOUSIGN. Les données à caractère personnel qui seront collectées ne seront pas transférées à des tiers, sauf aux entreprises chargées de la mise en œuvre des solutions YOUSIGN aux côtés de YOUSIGN. YOUSIGN s'engage à garantir la confidentialité et la sécurité des données qui seraient concernées.

Article 17. Droit applicable

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales et les prestations qui en découlent sont régies par le droit français. Le Client déclare faire son affaire personnelle de la validité des solutions YOUSIGN au regard du droit national applicable aux données traitées.

Article 18. Différends

TOUT LITIGE RELATIF A LA CONCLUSION, L'INTERPRETATION, CEEXECUTION OU LA CESSATION DU PRESENT CONTRAT SERA SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN EXCLUSIVEMENT COMPETENT, Y COMPRIS EN REFERE, NONOBTANT CAPPEL EN GARANTIE OU LA PLURALITE DE DEFENDEURS.

II - CONDITIONS SPECIFIQUES A LA SIGNATURE ELECTRONIQUE

Article 19. Objet de la prestation de la Signature électronique

La prestation consiste à permettre au Client de disposer d'une solution de création de Signature électronique d'Ecrits telle que prévue par l'article 1316-4 du code civil.

Article 20. Co-signature

La solution YOUSIGN permet au Client de faire procéder à la signature d'Ecrits par l'Utilisateur mais aussi par toute autre personne qu'il désignera comme cosignataire. Il appartient au Client de compléter les coordonnées des cosignataires et notamment son numéro de téléphone sur lequel il recevra un code d'identification.

Article 21. Conservation de l'Ecrit

Si le Client décide de ne pas souscrire parallèlement à la solution d'Archivage électronique de YOUSIGN, il lui appartient de prendre toute disposition de manière à conserver de manière pérenne l'Ecrit sur lequel est apposée la Signature électronique. YOUSIGN s'engage à conserver, dans les conditions prévues par sa politique de certification, le seul Dossier de preuves de la Signature électronique et ce, pendant une durée de dix ans à compter de la date de la Signature de l'Ecrit.

III - CONDITIONS SPECIFIQUES A L'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE

Article 22. Objet de la prestation d'Archivage électronique

La prestation consiste à conserver et restituer dans le cadre d'un contrat de dépôt selon les modalités légales et contractuelles décrites aux présentes tout document électronique versé par le Client à YOUSIGN ; la prestation comprend en outre la Consultation en ligne des Archives, la Réversibilité, et la Destruction d'Archives sur la demande expresse du Client.

Le Client est informé que YOUSIGN se réserve le droit de réaliser le Dépôt de l'Archive auprès d'une entreprise tierce spécialisée dans les opérations d'Archivage électronique.

Article 23. Enregistrement et conservation des Archives

YOUSIGN archive et conserve dans le respect de la législation applicable tous documents électroniques reçus, et dont elle aura accusé réception, en prenant toutes les mesures de sécurité destinées à en garantir l'Intégrité.

YOUSIGN n'étant pas un hébergeur de données de santé au sens de l'article L1111-8 du code de la santé est exclu des prestations YOUSIGN. Les documents électroniques sont conservés exclusivement dans leur format d'origine et le Client fait son affaire exclusive du choix des formats électroniques et de leur pérennité. Le Client déclare être informé que les formats des documents électroniques sont par nature évolutifs et, qu'en conséquence, il lui appartient de conserver les logiciels permettant la lecture et, le cas échéant, l'exploitation des Archives, lors de leur Consultation ou de leur éventuelle Restitution et de s'entourer de toutes les compétences nécessaires à cette fin.

YOUSIGN indique que n'ayant pas accès au contenu des documents électroniques, elle ne pourra pas détecter ou éliminer la présence de virus de quelque nature à l'intérieur de ces documents électroniques.

Article 24. Responsabilité du Client

En raison de la confidentialité liée à l'Archivage et de l'absence du moindre contrôle réalisé par YOUSIGN sur le contenu de l'Archive, le Client est seul responsable du contenu des Archives ; il déclare expressément à YOUSIGN que l'ensemble de ses Archives sera conforme à la législation et à la réglementation applicables, notamment en matière de protection des mineurs et du respect de la personne humaine ainsi que de ses données personnelles, de ses données de santé et des droits des tiers notamment en matière de propriété intellectuelle et de données de santé. Le Client s'engage à ne stocker aucune Archive de ce type.

En conséquence, le Client garantit YOUSIGN de toute responsabilité liée au contenu et l'utilisation éventuelle des Archives. Par ailleurs, il est précisé que YOUSIGN répondra, dans le cadre de la législation applicable, à toute demande ou réquisition effectuée par l'autorité judiciaire ou administrative compétente.

Article 25. Durée de conservation des Archives

La durée de conservation des Archives, sauf stipulation contraire, est de dix ans par Archive et ce, quelle que soit l'évolution des relations contractuelles entre les parties.

Article 26. Restitution ou Destruction de l'Archive à l'issue des obligations de conservation

A l'issue de ses obligations contractuelles de conservation, et par année civile, YOUSIGN s'engage à restituer au Client, gratuitement, l'ensemble de ses Archives par venues à échéance de durée de conservation au cours de l'année civile écoulée à la condition que le Client lui en fasse la demande expresse avant le 31 décembre de chaque année.

Article 25. Durée de conservation des Archives

La durée de conservation des Archives, sauf stipulation contraire, est de dix ans par Archive et ce, quelle que soit l'évolution des relations contractuelles entre les parties.

Article 26. Restitution ou Destruction de l'Archive à l'issue des obligations de conservation

A l'issue de ses obligations contractuelles de conservation, et par année civile, YOUSIGN s'engage à restituer au Client, gratuitement, l'ensemble de ses Archives par venues à échéance de durée de conservation au cours de l'année civile écoulée à la condition que le Client lui en fasse la demande expresse avant le 31 décembre de chaque année.

A défaut de demande expresse de Restitution de la part du Client, YOUSIGN pourra librement procéder à la Destruction de tout document électronique archivé. YOUSIGN définira seule le moment exact de cette opération de Destruction afin de respecter les fenêtres de maintenance nécessaires au maintien de la qualité du service offert.

Toutefois, à la demande expresse du Client avant le 31 décembre de chaque année, ses Archives pourront faire l'objet d'une conservation par YOUSIGN pour une période complémentaire minimale d'un an aux conditions tarifaires applicables au moment de la demande.

Article 27. Réversibilité

En cas de cessation des relations contractuelles et trente jours après la demande du Client effectuée par courrier recommandé avec accusé de réception, YOUSIGN pourra restituer au Client l'ensemble de ses Archives en cours de dépôt. La Restitution des Archives par YOUSIGN libérera cette dernière de son obligation de conservation des Archives.

Cette prestation est incluse dans le tarif d'archivage.

A défaut de demande de Restitution de la part du Client, YOUSIGN conservera chaque Archive jusqu'au terme de la période contractuelle de Conservation. Dans cette hypothèse, si le Client en formule expressément la demande, la Consultation des Archives pourra être maintenue par YOUSIGN.

Date entrée en vigueur : 072017

J'accepte